



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 24-Nov-2016, 15:50
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

1^{er} août 2016
Journée d'audience n° 433

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
Jean-Marc LAVERGNE
YA Sokhan
YOU Ottara
Martin KAROPKIN (suppléant)
THOU Mony (suppléant)

Les accusés :

NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

Victor KOPPE
LIV Sovanna
Anta GUISSÉ
KONG Sam Onn

Pour la Chambre de première instance :

CHEA Sivhoang
Roger PHILLIPS

Pour les parties civiles :

Marie GUIRAUD
LOR Chunthy
PICH Ang
VEN Pov

Pour le Bureau des co-procureurs :

Joseph Andrew BOYLE
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
SONG Chorvoin
SREA Rattanak

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

M. Henri LOCARD (2-TCE-90)

Interrogatoire par Me PICH Ang (suite).....	page 4
Interrogatoire par Me KOPPE	page 13
Interrogatoire par Me GUISSÉ.....	page 77

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
Mme la juge FENZ	Anglais
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me GUISSÉ	Français
Me KONG Sam Onn	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. LOCARD (2-TCE-90)	Français et anglais
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
Me PICH Ang	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h01)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Aujourd'hui, la Chambre continue d'entendre la déposition du

6 témoin expert M. Henri Locard.

7 Le greffe peut-il faire état de la présence des parties et autres

8 personnes à l'audience d'aujourd'hui?

9 LA GREFFIÈRE:

10 Monsieur le Président, pour l'audience d'aujourd'hui, toutes les

11 parties sont présentes <>.

12 M. Nuon Chea est présent dans la cellule de détention temporaire

13 <en bas>. Il renonce à son droit d'être physiquement présent dans

14 le prétoire. Le document de renonciation a été remis au greffier.

15 Le témoin qui continue sa déposition aujourd'hui, M. Henri

16 Locard, est présent dans le prétoire.

17 Je vous remercie.

18 [09.02.21]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci, Madame la greffière.

21 La Chambre va se prononcer sur la requête de Nuon Chea.

22 La Chambre est saisie d'un document de renonciation de Nuon Chea

23 en date du 1er août 2016.

24 Il y indique qu'en raison de son état de santé, il souffre de

25 maux <tête et> de dos <>, il a du mal à rester concentré et à

2

1 rester longtemps assis.

2 Pour assurer sa participation effective aux futures audiences, il
3 renonce à son droit d'être physiquement présent à l'audience du
4 1er août 2016.

5 Il indique avoir été dûment informé par ses avocats des
6 conséquences de cette renonciation, à savoir qu'elle ne saurait
7 être interprétée comme une renonciation à son droit à un procès
8 équitable ni à son droit de remettre en cause tout élément de
9 preuve versé au débat ou produit devant la Chambre à quelque
10 stade que ce soit.

11 La Chambre est également saisie d'un rapport du médecin traitant
12 des CETC daté du 1er août 2016. Celui-ci indique que Nuon Chea
13 souffre de maux de dos aigus et, lorsqu'il reste trop longtemps
14 assis, souffre d'étourdissements. Il recommande à la Chambre de
15 permette à l'intéressé de suivre les débats depuis la cellule
16 temporaire du <rez-de-chaussée>.

17 [09.03.40]

18 Par ces motifs et en application de la règle 81.5 du Règlement
19 intérieur des CETC, la Chambre fait droit à la requête de Nuon
20 Chea, qui pourra ainsi suivre les débats depuis la cellule
21 temporaire <en bas> par voie audiovisuelle.

22 La Chambre enjoint la régie de raccorder la cellule temporaire au
23 prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience. Cette
24 mesure est valable toute la journée.

25 Je vais passer la parole aux co-avocats principaux pour les

3

1 parties civiles pour poursuivre l'interrogatoire de l'expert,
2 mais, avant cela, la Chambre va rendre une <décision> orale sur
3 les demandes formées sur le fondement des règles 87.3 et 4 par le
4 conseil de la défense de Nuon Chea.

5 [09.04.34]

6 Le 29 juillet 2016, le conseil de la défense de Nuon Chea a
7 demandé le versement en preuve de la table des matières de la
8 thèse de doctorat de M. Locard intitulée "Aspects de
9 l'extermination dans le Kampuchéa démocratique et de l'idéologie
10 khmère rouge, <du 17 avril> 1975 <au 7 janvier> 1979" - ERN:
11 01307958 à 01307961 - et de son article intitulé "Report by Henri
12 Locard"... ou, plutôt, son article intitulé "Characteristics of
13 <Repression> in Democratic Kampuchea", "Caractéristiques de la
14 répression dans le Kampuchéa démocratique" - ERN: 01307962 à
15 01307971.

16 Les deux documents ont été fournis à la Chambre par M. Locard et
17 ont été mis à la disposition des parties dans le répertoire
18 partagé de la Chambre le 26 juillet 2016. La Chambre a entendu
19 les parties et leurs arguments le 29 juillet 2016, et les autres
20 parties ne se sont pas opposées à la requête.

21 La Chambre, vu les dispositions <des règles> 87.3 et 4 du
22 Règlement intérieur, fait droit à la requête de la défense de
23 Nuon Chea.

24 La table des matières de la thèse de doctorat de M. Locard
25 portera la cote E3/10641, tandis que son article portera la cote

4

1 E3/10642.

2 Je vais à présent passer la parole aux co-avocats principaux pour
3 les parties civiles, "pour" conclure leur interrogatoire de
4 l'expert.

5 [09.07.06]

6 INTERROGATOIRE

7 PAR Me PICH ANG:

8 Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Honorables Juges. Bonjour
9 à tous, à toutes les personnes présentes dans le prétoire.

10 Bonjour, Monsieur l'expert.

11 J'ai quelques questions à vous poser. Vous avez mené des
12 recherches sur un certain nombre de centres de sécurité à travers
13 le Cambodge.

14 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre comment ces centres de sécurité
15 étaient organisés entre 1975 et 1979? Étaient-ils organisés au
16 niveau <de la commune, du district ou de la province> sur le plan
17 de la structure administrative?

18 [09.08.11]

19 M. LOCARD:

20 R. Oui, comme je l'ai expliqué dans de nombreux documents que
21 j'ai publiés, et, d'après mes lectures, le système carcéral est
22 essentiellement fondé sur <le> district.

23 Le district était la division administrative fondamentale sous le
24 Kampuchéa démocratique. Il comprenait un certain nombre de
25 "sahakar" - ou de communes populaires -, qui, sous le régime,

5

1 <ont eu tendance à s'étendre> de plus en plus pour inclure
2 davantage de villages.
3 La semaine dernière, l'on m'a présenté des preuves à l'audience
4 et l'on m'a remis des documents sur le district de Tram Kak.
5 Nous savons <qu'il appartenait aux> trois responsables chargés de
6 la gestion des "sahakar", des communes populaires, <>
7 d'identifier <les> ennemis, les "kmang".
8 Ils étaient arrêtés par les "chlop" - les "chlop" ou la milice
9 locale.
10 Ils étaient conduits au poste de police local, au niveau du
11 "sahakar". Suite aux interrogatoires, certaines personnes
12 <pouvaient être> libérées, mais la plupart étaient envoyées dans
13 <la prison du> district.
14 L'institution <centrale> du système carcéral était sans aucun
15 doute le district.
16 [09.10.06]
17 Q. En ce qui concerne les centres de sécurité, <ont-ils été>
18 créés <suite à> une décision?
19 Si oui, à quel niveau la décision <a-t-elle été> prise?
20 R. Quel niveau exactement, c'est difficile de le dire, je pense
21 que par le passé, au cours des huit dernières années, ce tribunal
22 a trouvé davantage d'éléments de preuve tendant à établir que la
23 sécurité était l'un des premiers devoirs de l'État
24 révolutionnaire - ou l'État-Parti.
25 Par conséquent, les directives étaient données au sommet de la

6

1 hiérarchie pour identifier, au sein des divisions administratives
2 du Kampuchéa, <du "Kampuchéa Prachea Thipakdei">, <> les ennemis
3 de la révolution.

4 Ceci était initié par le Centre et <s'appliquait à tous les
5 échelons inférieurs de la hiérarchie, c'est-à-dire aux>
6 "phumipheak", <aux> "damban", <aux> "srok" et <aux> "sahakar".

7 Q. Quant au fonctionnement de ces centres de sécurité, <>
8 communiquaient-ils avec l'échelon supérieur?

9 [09.12.14]

10 R. Oui, comme nous l'avons vu pour le cas de Tram Kak. Je crois
11 que le droit d'écraser ou d'annihiler l'ennemi - "komtech" -
12 était délégué par le Centre<, comme cela a été largement>
13 expliqué devant ce tribunal, <aux régions - les "dambans", je ne
14 suis pas certain qu'ils jouaient un rôle essentiel -, mais sans
15 aucun doute aux districts. Et, par conséquent,> c'est au niveau
16 du district que la décision d'exécuter ou de libérer ou de... ou
17 d'envoyer des prisonniers dans des centres de rééducation était
18 prise.

19 Nous avons des preuves écrites <de cela> dans les archives de
20 Krang Ta Chan.

21 Q. En ce qui concerne les personnes envoyées dans les centres de
22 sécurité, pouvez-vous dire à la Chambre quel type de prisonnier
23 était envoyé dans ces centres de sécurité?

24 R. Une fois encore, comme on l'a <répété de nombreuses fois> dans
25 le cadre de ce long procès et d'après ce que j'ai découvert <dès>

7

1 1989, lorsque j'ai rencontré Moeung Sonn pour la première fois, à
2 Lyon, en compagnie de sa femme Phally, Moeung Sonn, comme je l'ai
3 expliqué, dans ses mémoires, et comme je l'ai dit dans mes écrits
4 et devant ce tribunal, lorsqu'il est arrivé à Ta Ney dans la
5 nuit, le matin, il a regardé autour de lui, alors, qu'il était
6 enchaîné dans ses "khnoh". Et il a reconnu certains responsables
7 de Sihanoukville, de Kampong Som.

8 Il a également reconnu <deux-trois> anciens bonzes. En d'autres
9 termes, c'est ce que j'ai appelé dans mes slogans "l'élite du
10 passé".

11 [09.14.51]

12 Une révolution communiste passe par le changement des élites,
13 l'écrasement, la destruction, l'envoi en exil, l'emprisonnement
14 de l'ancienne élite pour la remplacer par la nouvelle. Telle
15 était la situation en 1975-1976 essentiellement.

16 Lorsque Moeung Sonn a été arrêté pour la deuxième fois, à la fin
17 de 1977, à <Koh Kchlong (phon.)>, il était très surpris de voir
18 autour de lui, dans ses "khnoh", une fois encore... que cette
19 fois-<ci>, il y avait quelques "kamaphibal" khmers rouges, y
20 compris certaines des personnes qu'il avait déjà rencontrées à Ta
21 Ney, à savoir des militaires, <les autres étant> des "Pracheachon
22 Thmei" ou <des "Pracheachon Chas">. En d'autres termes, <il y
23 avait là toutes les classes sociales>, et en particulier un
24 <pourcentage important> de Khmers rouges eux-mêmes.

25 Je l'ai déjà dit devant le tribunal... qu'à mon sens les purges

8

1 internes <devenaient incontrôlables>.

2 Et, <au fil des mois,> l'"Angkar Loeu", l'organisation suprême,
3 avait décidé... <soupçonnait de plus en plus ses membres et les
4 envoyait en prison,> depuis S-21 jusque dans les plus petites
5 prisons de district.

6 [09.16.55]

7 Q. Vous avez parlé des personnes soupçonnées qui étaient envoyées
8 dans ces centres de sécurité.

9 Pourquoi ces personnes étaient-elles envoyées dans ces centres de
10 sécurité?

11 R. C'est un mystère, pourquoi la majorité des personnes
12 n'ont-elles pas été sommairement exécutées? Il semble que c'était
13 une perte de temps, et cela nécessitait beaucoup de main-d'œuvre,
14 d'énergie et de ressources pour un régime obsédé par le super
15 grand bond en avant, à savoir amener la prospérité et l'abondance
16 le plus tôt possible et plus rapidement que tout autre pays du
17 monde.

18 La raison en était que l'individu n'existait plus sous le
19 Kampuchéa démocratique. L'individu, comme je l'ai expliqué dans
20 mon dernier chapitre du recueil de slogans, devait se fondre dans
21 la collectivité. Tout était collectivisé. Chaque individu n'était
22 qu'un petit atome d'une grande machine qui était l'Angkar.
23 Par conséquent, lorsqu'une personne apparaissait suspecte,
24 semblait ne pas être un sympathisant du régime ou avait voulu
25 s'enfuir, ou avait commis quelque acte illégal, selon la moralité

9

1 révolutionnaire, cette personne n'aurait pas pu agir seule.

2 Les décisions individuelles... on n'en entendait jamais parlé. Ces
3 personnes, nécessairement, devaient faire partie d'un complot,
4 d'un réseau de personnes qui conspiraient contre la révolution.

5 [09.18.55]

6 Ainsi, avant de tuer une telle personne, il était essentiel que
7 cette personne avoue en donnant des noms et <les noms> de toutes
8 les personnes appartenant à son réseau. Tel était le processus à
9 S-21. Et c'est le même qui était appliqué au niveau du district.
10 L'exécution immédiate de personnes équivalait à une perte
11 d'information vitale pour la sécurité et la sûreté de la
12 révolution.

13 Q. Vous avez <sans doute> mené vos recherches sur les statuts des
14 prisonniers <dans les centres de sécurité>.

15 Hier (sic), vous avez parlé du régime alimentaire qui leur était
16 octroyé et je vais vous poser des questions sur les conditions de
17 détention, les conditions de vie dans ces centres de détention.

18 <Pouvez-vous les décrire?>

19 [09.20.11]

20 R. Dans l'ensemble, il me semble, après avoir écouté tous les
21 détails sur S-21, que les conditions de vie dans les prisons
22 provinciales étaient même pires qu'à S-21, pires dans la mesure
23 où, <généralement,> les détenus n'étaient pas autorisés à se
24 laver.

25 Bien sûr, il est extrêmement difficile de généraliser sous le

10

1 Kampuchéa démocratique, car, je continue de le dire, le chaos
2 régnait. Certains endroits étaient organisés différemment des
3 autres.
4 On voyait parfois certains détenus dans <certaines> prisons de
5 district qui étaient autorisés à se laver dans une petite rivière
6 ou étaient autorisés à prendre <une petite douche>, dans une
7 certaine mesure. Mais, dans l'ensemble, les détenus <n'étaient
8 pas lavés alors que,> à S-21, un tuyau <d'arrosage> était utilisé
9 pour asperger les prisonniers d'eau pour qu'ils puissent prendre
10 <une douche>. La <poussière, la> saleté, <les insectes étaient un
11 vrai> cauchemar pour pratiquement tous les prisonniers dans les
12 prisons provinciales.
13 Quant à la nourriture, elle était <très> simple. C'était le même
14 régime alimentaire dans tout le Cambodge, c'était le "baba reav
15 mouy thngai pi dang" (phon.), ou <> bouillie claire, c'était une
16 soupe de riz claire qu'on leur donnait deux fois par jour en
17 quantité minimale. Une <> quantité <si réduite> ne permettait
18 <généralement> pas aux personnes de survivre "après" <> trois <ou
19 quatre> semaines. C'était donc un régime de famine.
20 [09.22.02]
21 Ces conditions n'étaient pas, <semble-t-il,> aussi mauvaises <> à
22 S-21, car certains prisonniers survivaient pendant <> trois,
23 quatre, voire six mois. Les rations alimentaires étaient<, je
24 crois, un peu> plus substantielles à S-21.
25 D'après mes recherches, je peux dire que les conditions de vie<...

11

1 Bien sûr,> il n'y avait pas de soins médicaux dans les prisons
2 provinciales, et je peux <donc> dire que les conditions de vie
3 <ont dû y être> même pires qu'à S-21.

4 Q. Je n'ai plus que quelques questions à vous poser.

5 Je vais vous poser des questions sur les moyens de logement.

6 Est-ce que <certain> centres de sécurité <à travers le Cambodge
7 fournissaient> des moustiquaires, des nattes ou des <lits> aux
8 détenus dans le cadre de leur logement?

9 [09.23.23]

10 R. Il n'y avait rien de tel. Les détenus dormaient directement
11 sur le sol, en ciment, <ou sur le carrelage, ou à même la> terre,
12 comme <c'était> le cas dans la prison de Ta Ney, <la prison> de
13 Moeung Sonn. <Dans ce cas, la prison était constituée> de huttes
14 oblongues construites à cet effet.

15 Il n'y avait <bien sûr> pas d'oreillers, pas de moustiquaires.
16 Les détenus <se faisaient piquer> par des insectes, <d'autant
17 plus qu'ils> étaient sales et <en sueur>. Ces pauvres hères
18 vivaient dans des <conditions> hygiéniques <absolument>
19 inimaginables.

20 Il faut également prendre en compte le fait qu'ils ne pouvaient
21 pas sortir pour se soulager. Ils avaient des boîtes en métal qui
22 leur était distribuées, et cetera.

23 Q. Qu'en est-il des soins médicaux?

24 Recevaient-ils des soins médicaux?

25 R. Je n'ai jamais vu, comme je l'ai dit, aucun exemple de

12

1 traitement médical administré dans les prisons provinciales. Les
2 détenus étaient gardés moins de temps qu'à S-21. En moyenne,
3 c'était trois semaines <environ>, comme je l'ai écrit.

4 Je dois ajouter que la ration alimentaire, ou <le> "baba", était
5 tellement clair et léger que l'on ne pouvait survivre qu'un mois
6 au maximum, trois, quatre semaines.

7 Et beaucoup de personnes sont mortes de faim dans leur "khnoh"
8 dans la nuit. Les cadavres étaient enlevés au matin.

9 [09.25.42]

10 Q. Ceci est ma dernière question.

11 Les prisonniers envoyés en détention dans des centres de
12 sécurité... d'après vos recherches, pouvez-vous nous dire quel est
13 le pourcentage des prisonniers décédés en détention dans ces
14 centres de sécurité?

15 R. Le pourcentage des prisonniers décédés...

16 On pouvait mourir de trois manières, de famine, de faim, dans
17 "vos" "khnoh", comme je l'ai dit.

18 Deuxièmement, on pouvait mourir lors des interrogatoires. Nous
19 avons des exemples d'anciens interrogateurs khmers rouges qui ont
20 dit que... "telle personne est morte, elle a été frappée ou
21 torturée si gravement qu'elle en est décédée".

22 Duch - vous rappelez-vous? - a pris soin de demander <avec
23 insistance> qu'on ne torture pas le prisonnier à mort, non pas
24 pour des raisons humanitaires, mais parce que ce serait une perte
25 d'information.

13

1 Troisièmement, les prisonniers étaient exécutés, presque
2 invariablement dans la nuit. <Si> les exécutions devaient être
3 faites de manière minutieuse, comme on l'a expliqué <ici, elles
4 devaient être faites> dans le secret.

5 Très peu, comme je l'ai dit, ont pu s'échapper, très peu ont pu
6 s'en sortir.

7 [09.27.34]

8 Quant au pourcentage des prisonniers effectivement libérés, comme
9 je l'ai dit tantôt, ce pourcentage était plus élevé au début du
10 régime et beaucoup moins élevé vers la fin du régime. Dans toutes
11 les prisons locales, <je pense,> il n'y a pas eu beaucoup de
12 personnes libérées, peut-être 3 à 5 pour cent seulement.

13 Me PICH ANG:

14 Merci, Monsieur l'expert, d'avoir répondu à mes questions.
15 Monsieur le Président, je n'ai plus de questions à poser à
16 l'expert.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 J'aimerais savoir si les juges ont des questions à poser à
19 l'expert?

20 Apparemment, non. J'aimerais donc passer la parole aux équipes de
21 défense, en commençant par l'équipe de défense de Nuon Chea.

22 Maître, vous avez la parole.

23 [09.28.46]

24 INTERROGATOIRE

25 PAR Me KOPPE:

14

1 Merci, Monsieur le Président.

2 Bonjour, Honorables Juges, et à toutes les parties.

3 Bonjour, Monsieur Locard.

4 Pour le procès-verbal, Monsieur le Président, je commence mon

5 interrogatoire à 9h30. Cela voudrait dire que nous aurons 30

6 minutes demain matin. C'était juste pour les besoins du

7 procès-verbal.

8 Monsieur Locard, je vais revenir avec vous sur le thème de votre

9 expertise <et> la méthodologie que vous avez utilisée dans vos

10 recherches. Je vais essayer de circonscrire votre expertise.

11 [09.29.43]

12 Q. Convenez-vous avec moi que vous n'êtes pas un expert en

13 psychiatrie et en psychologie?

14 M. LOCARD:

15 R. Oui, absolument.

16 Q. Ainsi, lorsque vous dites que Nuon Chea est soit schizophrène,

17 avide de pouvoir ou souffre de paranoïa, c'est tout simplement

18 votre opinion personnelle, est-ce exact?

19 R. Pas vraiment, parce que je me contente de répéter ce que j'ai

20 lu des recherches d'universitaires renommés.

21 Quant à la psychiatrie, un psychiatre français a écrit la

22 biographie de Robespierre - son nom m'échappe pour le moment -

23 mais il a écrit <un> remarquable "Robespierre".

24 Il est psychiatre lui-même et chef de département de psychiatrie

25 dans un grand hôpital de Paris, et il utilisait ce genre de

15

1 termes. Dans ce cas, je me contente de répéter les diagnostics
2 posés par d'autres personnes, soit des chercheurs, des
3 universitaires, des psychiatres.

4 [09.31.30]

5 Q. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que vous n'êtes pas non
6 plus expert dans le domaine de la démographie ou des études
7 démographiques?

8 R. Pardonnez-moi, je vais finir de répondre à la question
9 précédente. Il s'agit <du Docteur> Jean Artarit - A-R-T-A-R-I-T,
10 Jean Artarit. Et je vous renvoie à son œuvre <célèbre>,
11 <"Robespierre">, qui était particulièrement admiré par les
12 dirigeants khmers rouges.

13 Maintenant, s'il s'agit d'être démographe ou non, je suis
14 d'accord, je ne fais qu'utiliser les travaux réalisés par
15 d'autres, et particulièrement Marek Sliwinski, qui a écrit <le>
16 livre <"Le génocide khmer rouge">.

17 Donc, je ne fais que reprendre les conclusions, d'abord, de
18 Sliwinski, et, deuxièmement, du tribunal <lui-même>, conclusions
19 lors du premier procès.

20 Q. Êtes-vous d'accord avec moi également pour dire que vous
21 n'êtes pas non plus expert dans le domaine de l'agriculture ou
22 des sciences de l'agriculture, est-ce que c'est exact?

23 [09.33.03]

24 R. Tout à fait, même si j'ai fait beaucoup de jardinage, et j'ai
25 élevé des volailles moi-même, mais je ne suis effectivement pas

16

1 un expert en agriculture.

2 Q. Lorsque vous dites, donc, qu'une politique de trois tonnes par
3 hectare était un objectif tout à fait irréaliste que s'était fixé
4 le PCK ou le Kampuchéa démocratique, c'est votre opinion
5 personnelle, est-ce exact?

6 R. Non, ce n'est pas une opinion personnelle, c'est l'opinion de
7 tous les individus qui ont écrit au sujet du Kampuchéa
8 démocratique.

9 Q. Convenez-vous avec moi que vous n'êtes pas non plus un expert
10 en sciences politiques?

11 R. Oui et non.

12 Oui, dans la mesure où je n'ai pas été formé en sciences
13 politiques, oui, dans la mesure où je n'ai pas de diplôme <en>
14 sciences politiques <à présenter>, mais, <non, dans la mesure
15 où,> comme vous le savez, je suis spécialiste de la civilisation
16 britannique, j'ai enseigné l'histoire britannique pendant
17 plusieurs décennies.

18 Et j'ai enseigné particulièrement au sujet du système politique
19 britannique, que j'admire personnellement beaucoup.

20 [09.34.34]

21 Lorsque j'ai commencé mes recherches au sujet du Kampuchéa
22 démocratique, en <1989>, c'est donc il y a plus de vingt-cinq
23 ans... et je dois dire que j'ai lu <tous> les plus grands ouvrages,
24 les ouvrages majeurs sur le totalitarisme.

25 J'ai également enseigné à l'Institut <d'études politiques> de

17

1 Lyon, particulièrement, j'ai donné un cours sur le Kampuchéa
2 démocratique. Et j'enseignais particulièrement autour de <leur>
3 notion du totalitarisme et des crimes contre l'humanité.
4 Donc, même si je n'ai pas de diplôme, j'ai quand même un certain
5 nombre d'idées et une certaine pratique derrière moi.
6 Et c'est en forgeant qu'on devient forgeron, on apprend en
7 pratiquant, comme <disaient> les Khmers rouges. Et il y a un fond
8 de vérité à ça.

9 Q. Avez-vous jamais entendu parler de "peer review" ou "examen
10 par les pairs"?

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Maître, veuillez répéter votre question.

13 [09.35.59]

14 Me KOPPE:

15 Q. Avez-vous jamais entendu parler du "peer review" ou de
16 l'examen pratiqué par les pairs, évaluation collégiale?

17 M. LOCARD:

18 R. Je ne suis pas certain que le traducteur vous ait compris.

19 Peut-être pourriez-vous trouver un équivalent?

20 <> L'examen pratiqué par d'autres chercheurs? Bien sûr, oui, je
21 vois tout à fait de quoi il s'agit. Ces évaluations collégiales
22 ont déjà été réalisées à plusieurs reprises, particulièrement
23 lorsque j'ai fait mon doctorat sur travaux.

24 <> Mes publications, <mes travaux de recherche ont toujours fait
25 l'objet d'examens> par d'autres personnes.

18

1 Et, pas plus tard que samedi, un universitaire français est venu
2 chez moi et veut absolument que j'écrive un nouveau livre.

3 [09.37.09]

4 Les slogans khmers rouges, je crois, ont été particulièrement
5 appréciés et même si ma deuxième édition n'a été publiée... a été
6 publiée il y a plus de dix ans, on continue de le trouver dans
7 les librairies. J'ai reçu un message disant que cela faisait
8 partie des livres les plus intéressants sur le Kampuchéa
9 démocratique.

10 Donc, oui, j'ai fait l'objet d'un examen par les lecteurs, par
11 les journalistes, par les universitaires, tout au long de ma
12 carrière de vingt-cinq ans ou vingt-six ans d'études <khmères>.

13 Q. Je vais revenir sur votre thèse et sur votre livre qui porte
14 sur les <proverbes sous le KD>, mais avez-vous <déjà> publié <un
15 article universitaire revu par des pairs portant soit sur le
16 communisme, soit> sur l'idéologie communiste, <soit sur> le
17 totalitarisme?

18 R. Oui, un certain nombre. <Quand des livres sur le Kampuchéa
19 démocratique sont publiés, le plus souvent...> j'ai publié un livre
20 (sic) de François Bizot, "Le Portail", que j'ai beaucoup aimé.

21 J'ai <écrit une critique du livre>, et François Bizot m'en a été
22 reconnaissant parce qu'il pensait que ce que je disais était tout
23 à fait juste.

24 [09.38.38]

25 Lorsque Philip Short a produit "Pol Pot, anatomie d'un

19

1 cauchemar", là, à nouveau, j'ai <écrit une critique> l'ouvrage.

2 Q. Je ne suis pas sûr que l'on se soit compris lorsque je
3 <parlais d'articles sur le communisme ou le totalitarisme revus
4 par des pairs publiés dans des revues universitaires;> est-ce que
5 vous avez produit ce type <d'articles>?

6 R. Oui, mais c'était essentiellement en français.

7 J'ai publié plusieurs articles, <au moins> trois qui ont été
8 publiés dans <la revue> universitaire "Communisme".

9 Le premier, c'était "Le Goulag khmer rouge", qui a été publié en
10 français, mais pas en anglais, il n'y a pas de version anglaise
11 de cet article.

12 J'ai également publié un <long compte-rendu> de plus de 50 pages
13 du procès de Duch. Et, lorsque "Le Livre noir du communisme" de
14 Stéphane Courtois est sorti, cela a donné lieu à une très grande
15 controverse en France.

16 Ainsi, j'ai publié ma propre <opinion> au sujet du "Livre noir du
17 communisme". Et cet article a également été publié dans
18 "Communisme".

19 L'un de mes articles a été publié dans <"International European
20 Review",> qui est le document d'une conférence à laquelle j'ai
21 participé, à Leeds, au début des années 2000. Le sujet portait
22 sur le génocide, c'était en anglais.

23 Effectivement, j'aurais peut-être pu publier davantage.

24 [09.40.43]

25 Q. Y a-t-il une raison spécifique qui explique pourquoi certaines

20

1 de ces publications sont introuvables... ou je ne peux pas les
2 trouver dans votre CV que vous avez fait en juin 2016, il me
3 semble?

4 R. Lorsque vous dressez une biographie, vous écrivez au sujet de
5 votre carrière universitaire et vous donnez seulement vos
6 principales publications.

7 Je ne suis pas en mesure de vous donner le nom, les dates et les
8 endroits de tous les articles que j'ai publiés. Je sais que
9 certaines personnes telles que David Chandler ont publié dix fois
10 plus d'articles que moi... et d'ouvrages.

11 Mais, en moyenne, je peux dire que je suis un universitaire
12 moyen. Et, pour un universitaire moyen, j'ai publié un nombre
13 moyen, à tout le moins, d'articles.

14 [09.42.01]

15 Q. Nous allons très certainement y revenir dans nos conclusions
16 finales, Monsieur Locard.

17 J'aimerais à présent aborder votre principal domaine de
18 compétence. Lors du premier jour d'audience, à 11h15, vous dites
19 que vous êtes un "simple historien", lors du premier jour de
20 votre déposition.

21 Lorsque vous êtes venu au Cambodge <de> 1992 à 1994 et que vous
22 vous êtes entretenu avec un certain nombre de personnes pour vos
23 ouvrages ultérieurs, est-ce que, à cette époque-là vous étiez
24 déjà historien, <> ou étiez-vous à cette époque-là davantage
25 quelqu'un qui enseignait l'anglais ou avec <des> compétences en

21

1 langue anglaise?
2 R. Bien évidemment, anglais, mais à l'époque, <dans un>
3 département d'anglais, on ne faisait pas qu'enseigner l'anglais.
4 On enseignait également la traduction, on enseignait la
5 linguistique, on enseignait principalement la littérature et
6 l'histoire.
7 [09.43.27]
8 Donc, lorsque je faisais partie du département d'anglais à
9 l'université <Lumière> Lyon-II, mon principal domaine de
10 compétence c'était l'histoire.
11 Lorsque je suis allé au Cambodge, il semble qu'il y ait une
12 confusion sur les dates, ce n'était pas 92 à 94, c'était
13 simplement l'année académique de 93 à 94.
14 En 1993, à cette époque-là, j'avais publié l'autobiographie de
15 Moeung Sonn avec... aux éditions Fayard, qui est une maison
16 d'édition reconnue.
17 C'est un ouvrage qui a été <> bien publié, avec des annotations,
18 avec <des cartes et> des éléments de preuve bien organisés. Cela
19 montre que <> à cette époque-là j'étais en train de passer des
20 études britanniques aux études <cambodgiennes>. Et mon chef, qui
21 en France est le ministère de l'éducation, m'a donné quelque
22 chose d'assez exceptionnel en France, à savoir une année de congé
23 sabbatique. Les années sabbatiques sont courantes en
24 Grande-Bretagne, mais dans les universités françaises sont
25 <presque inexistantes>.

22

1 [09.44.47]

2 Cependant, ce que j'avais fait jusqu'à ce moment-là était
3 considéré comme suffisant pour que le gouvernement français
4 continue de me payer complètement, me verser mon plein salaire,
5 sans aucune obligation d'enseigner à Lyon. C'est ce qui m'a
6 permis de venir dans ce pays et d'y passer quelque 14 mois, de
7 juillet 1993 à septembre 1994.

8 À ce moment-là, peut-être n'aurais-je pas dû le faire; j'ai
9 <donné un cours> au département d'histoire au lieu de me
10 concentrer sur deux choses, à savoir poursuivre mes recherches de
11 terrain et, deuxièmement, préparer mon recueil de slogans.
12 Ceci dit, je pense avoir été assez actif, et c'est ainsi que sont
13 les choses. Je pense que le fait de changer de sujet est très peu
14 courant dans le monde francophone, mais assez courant dans le
15 monde <anglophone>.

16 En général, on se spécialise dans un sujet ou un siècle donné,
17 mais au cours d'une carrière de quarante ans, et pour moi
18 cinquante ans, cela n'interdit pas de passer d'un sujet à
19 l'autre.

20 [09.46.25]

21 Donc, <j'ai été> un angliciste <pendant> vingt-cinq ans et
22 spécialiste du Cambodge <> depuis vingt-cinq ans. Je pense qu'il
23 n'y a pas de mal à cela. Et il m'a toujours paru que c'était très
24 utile de pouvoir maîtriser deux champs de compétence, <>
25 l'anglais et l'histoire.

23

1 Q. Monsieur Locard, j'aimerais vous demander d'être un peu plus
2 bref dans vos réponses parce que je n'ai pas beaucoup de temps à
3 ma disposition aujourd'hui.

4 Mais, pour résumer, est-ce que vous êtes d'accord pour dire que,
5 lorsque vous avez effectué vos principales recherches, en 1993,
6 vous n'étiez pas un historien formé à l'université, vous n'étiez
7 pas un historien au sens universitaire du terme? Est-ce exact?

8 R. Oui et non.

9 Non, parce que je n'avais pas de document ou de diplôme <à
10 montrer m'établissant comme véritable> historien <>, mais je
11 faisais de l'histoire depuis l'école primaire. À l'université,
12 <en première année,> j'avais fait également beaucoup d'histoire
13 en tant que matière secondaire. Et, lorsque j'ai enseigné <> à
14 partir de 1967, à l'université de Lyon, je n'ai enseigné presque
15 rien d'autre que l'histoire britannique au XIXe et au XX siècle.
16 [09.48.09]

17 Q. Lors de votre déposition la semaine dernière, vous avez dit...
18 le premier jour, <à 15h27,> que vous aviez mené vos recherches de
19 façon informelle. Et ce même jour, à 11h04, vous avez dit que
20 vous aviez écrit ou compilé des slogans pour le plaisir. Et vous
21 <avez répondu>, je crois, à une question du juge Lavergne, vous
22 avez dit que vous n'étiez "pas très professionnel", vous n'avez
23 pas enregistré vos entretiens, vous n'avez... vous ne parlez qu'un
24 petit peu le khmer.

25 Toutes ces circonstances, est-ce <que ces facteurs ont> gêné les

24

1 personnes qui vous ont évalué pour décider si oui ou non vous
2 pouviez avoir le doctorat? Est-ce que cela a été pris en compte?
3 R. Pas du tout.

4 Et, lorsque j'ai soutenu ma thèse, en 2000, il y avait beaucoup
5 de public, et certaines personnes ont dit que c'était <l'une des>
6 soutenances <les> plus intéressantes à laquelle ils avaient
7 jamais participé.

8 Q. Mais, très certainement, les universitaires doivent être en
9 mesure de pouvoir vérifier les recherches que vous avez menées?
10 Comment ont-ils pu vérifier que vous avez bel et bien parlé à
11 toutes les personnes auxquelles vous dites avoir parlé, que les
12 interprètes ont bien fait leur travail, que vous les avez toutes
13 bien comprises? Comment ont-ils pu vérifier?

14 [09.50.17]

15 R. Bien, ils ont bien dû le faire parce qu'il y avait quatre
16 membres <dans le> groupe d'examineurs, et l'une de ces
17 personnes <était khmère et> devait vérifier spécifiquement que la
18 traduction des slogans du khmer en français était correcte. S'ils
19 n'avaient pas été satisfaits... et ils m'ont donné la meilleure -
20 comment on appelle-ça? -, pour mon doctorat, j'ai obtenu les
21 félicitations du jury. S'ils n'avaient pas été satisfaits, jamais
22 ils ne m'auraient donné mon doctorat.

23 Q. Mais donnez-moi davantage de détails.

24 Leur avez-vous fourni vos notes? Ont-ils pu lire vos notes,
25 vérifier vos notes, pour s'assurer d'une façon ou d'une autre que

25

1 c'était bel et bien les personnes à qui vous aviez parlé?

2 [09.51.29]

3 R. Je suis désolé, Maître, mais je pense que les personnes qui
4 m'écoutent, derrière moi, perdent leur temps à écouter cette
5 audience parce que vous me posez des questions qui sont inutiles.
6 Vous venez de me dire que vous avez peu de temps à disposition,
7 alors, si votre temps est si limité, veuillez s'il vous plaît me
8 poser des questions pertinentes.

9 Q. Je pense que c'est tout à fait pertinent et je vais vous
10 expliquer pourquoi.

11 Nous devons établir si oui ou non vous avez les compétences
12 nécessaires, mais je vais une dernière fois vous poser une
13 question à ce propos.

14 Avez-vous dit aux cinq membres de ce jury que votre recherche
15 n'avait pas été <"très> professionnelle", que vous aviez écrit
16 les slogans pour le plaisir et que vous l'aviez fait de façon
17 informelle?

18 Est-ce que tout ceci était connu d'eux à cette époque-là?

19 R. La question est dénuée de pertinence, c'est pourquoi je n'y
20 répondrai pas.

21 Me KOPPE:

22 Avec tout le respect dû, Monsieur le Président, je trouve que
23 cette question est pertinente, et je voudrais être certain que M.
24 Locard a obtenu son diplôme de doctorat en bonne et due forme, et
25 il s'agit donc d'évaluer ici son parcours universitaire.

26

1 [09.53.10]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Monsieur l'expert, veuillez répondre à la question.

4 M. LOCARD:

5 R. Bien, si mon recueil de slogans n'était pas universitaire,

6 était stupide, et, à nouveau, a été fait pour la plaisir, <>

7 comment se fait-il alors que <les> éditions Silkworm <Books>, à

8 <Chiang Mai,> m'aient demandé, <des années plus tard,> de publier

9 une deuxième édition, - qui a été corrigée, qui a été <augmentée

10 -> et aient publié ce livre à ses frais et non aux miens?

11 Il y a un certain nombre d'exemplaires <qui ont été vendus et>,

12 alors, comment se fait-il que ce livre soit, <autant que je

13 sache,> encore disponible à Monument Books, ici, à Phnom Penh?

14 [09.54.12]

15 Me KOPPE:

16 Q. Voilà une très bonne question, Monsieur Locard. Je vais

17 poursuivre.

18 Avez-vous essayé de corroborer d'une certaine façon les

19 entretiens que vous avez menés à l'aide des documents

20 contemporains du Kampuchéa démocratique?

21 C'est-à-dire, en d'autres termes, lorsque vous avez écrit votre

22 livre sur les slogans, avez-vous étudié les "Étendard

23 révolutionnaire", les procès-verbaux des réunions, les

24 télégrammes ou tout autre document de l'époque?

25 R. Oui, mais ma source principale, essentielle, comme vous pouvez

27

1 le lire dans mes notes du "Petit Livre rouge de Pol Pot", édition
2 en anglais, c'était <le Foreign Broadcast Information Service
3 (FBIS)>, que j'ai découvert au cours de mes recherches lorsque
4 j'étais à <l'Académie militaire d'Australie>, à Canberra.

5 [09.55.32]

6 Donc, mes principales sources, ce sont les Khmers rouges
7 eux-mêmes. La radio khmère rouge était écrite entièrement par des
8 Khmers rouges, des représentants officiels. Et les rapports sur
9 les réunions, sur les visiteurs étrangers, sur les progrès
10 accomplis par le régime et les discours officiels que j'ai cités
11 de Pol Pot, Khieu Samphan, Nuon Chea, et cetera. Voilà la mine
12 que j'ai exploitée pour fonder tous mes commentaires <sur les
13 slogans>, mine très riche.

14 Q. Je vais formuler différemment. Lorsque je parcourt vos notes
15 <de bas de page> dans votre livre sur les slogans, je ne trouve
16 aucune référence à l'"Étendard révolutionnaire" ou aux
17 procès-verbaux des réunions du Comité permanent ou alors aux
18 réunions entre les commandants des divisions et Son Sen, <à des>
19 télégrammes, et cetera. Est-ce que c'est exact qu'il n'y a pas ce
20 type de références dans les notes?

21 [09.56.50]

22 R. C'est possible, parce que mes recherches se sont fondées sur
23 un travail de terrain, <auprès de> personnes dans les "sahakar",
24 du Kampuchéa démocratique... donc, ce qui m'intéressait, c'était
25 dans une certaine mesure de me faire la voix des personnes, d'une

28

1 part, et de comprendre comment eux avaient vécu le régime,
2 comment ils avaient compris le régime et quelle propagande leur
3 avait été infligée.

4 Donc, mes sources principales ne sont pas les sources officielles
5 du Kampuchéa démocratique, ce sont les personnes qui ont vécu
6 sous ce régime.

7 Q. Je ne dis pas qu'il y ait quoi que ce soit de mal avec l'idée...
8 avec l'histoire orale traditionnelle, mais je suis perplexe, et
9 je me demande pourquoi vous n'avez pas cherché à corroborer ces
10 informations avec le... ne serait-ce que l'"Étendard
11 révolutionnaire", qui était la principale publication de
12 l'époque.

13 [09.58.11]

14 Je vais vous donner un exemple un peu <plus> concret.

15 Vous avez parlé d'un slogan: "il n'y a aucun gain à te garder,
16 aucune perte à t'extirper", c'est quelque chose que l'on ne
17 trouve nulle part, dans aucun "Étendard révolutionnaire" ou dans
18 aucun document contemporain du Kampuchéa démocratique.

19 Comment se fait-il que vous n'avez pas cherché à corroborer... si
20 vous affirmez... en tant qu'universitaire, donner ou broser un
21 tableau complet de l'idéologie khmère rouge?

22 R. J'ai cherché à corroborer, pas à partir des paroles des
23 dirigeants, j'ai cherché à corroborer à la base, c'est-à-dire sur
24 un plan régional et sur un plan local, d'une part.

25 Et, d'autre part, je pense que, parmi les nombreuses publications

29

1 <sur le Kampuchéa démocratique>, ce slogan en particulier a été
2 abondamment cité.

3 L'une des principales sources - de mes principales sources -, qui
4 à mon avis n'a pas été suffisamment exploitée par d'autres
5 universitaires, ce sont les témoignages des gens.

6 Il me semble que je l'ai déjà dit la semaine dernière, j'ai lu
7 <presque> tous les témoignages qui ont été imprimés.

8 Et le dernier a été publié cette année en France, et je l'ai lu
9 pendant l'été. Et, dans ces témoignages, vous trouvez ce type de
10 slogans, et pour moi c'est suffisant.

11 [10.00.12]

12 Q. Je crois comprendre que ce slogan ou ce dicton est souvent
13 utilisé comme un dicton chinois au quotidien, mais je vais citer
14 ce que vous avez dit <vendredi au> deuxième jour de votre
15 déposition à 10h58.

16 Vous répondiez à un slogan, et vous avez dit:

17 "Si ce slogan était effectivement prononcé, la question se pose
18 de savoir s'il a été inventé par la révolution ou si c'est un
19 petit apparatchik qui l'avait inventé."

20 Donc, voilà ce que vous avez dit.

21 Avec ce que vous avez dit à l'esprit, à nouveau, je vous demande,
22 comment il se fait que vous n'avez pas cherché à "corroborer" à
23 partir des publications officielles?

24 R. Je vais <vous> retourner la question.

25 Vous avez la chance de défendre une personnalité <qui a été

30

1 extrême> importante sous le Kampuchéa démocratique, à savoir
2 Nuon Chea.

3 Certains <des mots> utilisés dans les slogans sont <des mots
4 assez savants, du pâli et du sanskrit, que> seules des personnes
5 <assez> lettrées <ont pu concevoir>.

6 [10.01.43]

7 Alors, pourquoi ne pas demander à votre client si lui ou les
8 personnes autour de lui, comme Tiv Ol, Khieu Samphan peut-être,
9 ont été... l'auteur de <ces> slogans ou pas?

10 Je l'ignore... mais je crois que les deux personnes accusées ici,
11 Khieu Samphan et Nuon Chea, en savent beaucoup plus.

12 Mais vous leur conseillez de <continuer à faire valoir> leur
13 droit à garder le silence. <On ne peut donc pas avancer et, en
14 tant que historiens, on reste dans le flou et nous devons nous
15 appuyer> ici sur des hypothèses; certaines peuvent être fondées
16 ou non, <> eux ils le savent.

17 Q. C'était une question simple. Je vais passer à autre chose.

18 Monsieur Locard, avant de passer <à vos> sources individuelles,
19 que ce soit <principalement des> victimes ou <qu'il y ait eu

20 aussi parmi elles des> cadres, je vais vous demander si vous

21 savez... si vous connaissez le concept de <"biais de> confirmation"

22 <>.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Maître, veuillez reposer votre question.

25 [10.03.17]

1 Me KOPPE:

2 C'est un terme un peu compliqué, "<biais de> confirmation <>" <>.

3 Je vais vous donner une définition libre, je dirais que c'est la

4 tendance à interpréter de nouvelles informations pour qu'elles

5 soient compatibles avec les théories, les croyances et les

6 <convictions existantes.

7 En d'autres termes, nous éliminons toute information qui

8 viendrait contredire des opinions existantes. Voilà, très

9 rapidement, ce que c'est, le "biais de confirmation">.

10 Je vous pose cette question parce que, à 11h00, au premier jour

11 de votre déposition, en réponse à la question <> "pourquoi vous

12 avez mené vos recherches?", vous avez dit, je cite:

13 "Pour comprendre pourquoi ce régime catastrophique a existé..."

14 Fin de citation.

15 Je vais être plus concret dans ma question.

16 Maintenant que vous savez ce que c'est que le principe du <"biais

17 de confirmation">, est-ce que vous <avez souffert de ce biais>

18 lorsque vous avez commencé vos recherches?

19 [10.04.43]

20 R. Je ne sais pas <comment c'est chez vous, en Hollande>, mais en

21 France, dès l'enfance, on <apprend à> exercer la pensée critique

22 et <à remettre en question> tout ce qu'on lit dans les livres <et

23 surtout par les hommes politiques>.

24 Et on <ne cesse> jamais d'émettre des critiques, des critiques et

25 encore des critiques.

32

1 Alors, lorsque j'ai entendu, <par exemple,> que les Khmers rouges
2 avaient tout détruit - pas plus tard que samedi <dernier> - ce
3 <Français> qui m'interrogeait, "<Quelle a été l'étendue des
4 destructions> à Phnom Penh?", j'ai répondu "Très peu, presque
5 rien n'a été détruit à Phnom Penh sous le Kampuchéa
6 démocratique". Il a été <très> surpris par ma réponse, car
7 <l'idée est répandue> que les Khmers rouges avaient tout détruit.
8 Je suis désolé, mais, de par ma formation, j'ai toujours tout mis
9 en doute. Avant d'établir un fait, il faut avoir des éléments de
10 preuve <concrets et venant d'au moins> trois sources différentes
11 <>.

12 [10.06.02]

13 Pour en revenir <à Phnom Penh, oui, les> Khmers rouges <> ont
14 <complètement> détruit la cathédrale, il y avait une série
15 d'appartements... <là où il y a les grandes tours maintenant, qui
16 ont> été détruits <>. Il y avait la Banque nationale, nous ne
17 "connaissons" pas dans quelles circonstances elle a été détruite,
18 mais c'était tout.

19 Toutes les pagodes à Phnom Penh ont survécu, toutes les pagodes
20 de Siem Reap aussi. Et les Khmers rouges ont détruit très peu de
21 pagodes, <largement moins que ce que l'on répète encore et
22 encore>.

23 <La république populaire du Kampuchéa a répété que> des milliers
24 et des milliers de bonzes ont été tués. <Non. Ils sont
25 relativement peu nombreux à avoir été tués. Ils ont tous> été

33

1 défroqués, mais très peu de bonzes ont été tués.
2 Le pays <était une révolution agricole et il n'y avait pas de>
3 révolution agricole... il n'y avait pas d'industrie.
4 Ce n'est pas vrai.
5 Les Khmers rouges ont réorganisé tous les complexes industriels
6 et en ont créé de <nouveaux>. <Ils avaient une obsession dingue
7 de l'industrie.>
8 Il y avait <la grande usine de caoutchouc> de Takhmau,
9 <pleinement opérationnelle> sous <les Khmers rouges> et fermée
10 par l'occupation vietnamienne, pour ne jamais être rouverte.
11 Je crois que les Khmers rouges ont commis suffisamment de crimes.
12 Je suis toujours très en colère <quand j'entends dire qu'on leur
13 reproche des crimes qu'ils n'ont pas> commis.
14 [10.07.51]
15 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre ce que vous avez fait dans le
16 cadre de vos recherches qui exclurait la possibilité <du biais>
17 de <> confirmation <>?
18 Qu'est-ce que vous avez fait pour vous assurer que <les
19 informations que vous avez recueillies soient suffisamment
20 recoupées ou n'aient pas été> falsifiées par d'autres moyens?
21 R. Je vais vous donner un autre exemple, celui du viol.
22 Je crois que ce tribunal a inscrit le viol "dans" l'un des crimes
23 relevant de la portée des CETC.
24 <D'abord, je me suis dit que c'était> un peu étrange, car la
25 règle numéro 6 du code <d'éthique> du Parti prescrivait de ne

34

1 rien faire d'inconvenant à l'égard des femmes, <> je pensais que
2 les viols étaient plus strictement contrôlés sous le régime que
3 par rapport à d'autres périodes de l'histoire du Cambodge, y
4 compris la période actuelle.
5 <Puis,> j'ai réalisé, après avoir parcouru mes notes de
6 recherches, que, dans un certain nombre de régions, les 10 pour
7 cent des victimes du système carcéral... <> 90 pour cent étaient
8 des hommes et 10 pour cent des femmes, dans <beaucoup de> cas,
9 avant l'exécution, <- et> j'ai trouvé des preuves de cela à
10 <Kralanh>, à Battambang, dans la région Est -, <>
11 systématiquement, les femmes, avant d'être exécutées par des
12 tortionnaires, étaient violées, subissaient un viol collectif.
13 [10.09.45]
14 J'avais donc un parti pris, à savoir que le viol était <rare>
15 dans le Kampuchéa démocratique.
16 Je pense que j'avais tort. Malheureusement, le viol était assez
17 répandu, c'est le contraire de ce que j'avais dit <avant>. L'un
18 de crimes qui n'était pas courant sous le Kampuchéa démocratique
19 l'était en fait<, contrairement à ce que j'avais cru>.
20 Dans mes recherches, <j'espère> que je n'ai pas <trop> d'idées
21 préconçues, je suis prêt à changer mes conclusions au regard de
22 la découverte de nouveaux éléments de preuve.
23 Dans ce cas, des nouveaux éléments de preuve ont été découverts,
24 en 2010 <notamment>, lorsque j'ai mené des recherches à
25 Battambang avec Luc Benaïche dans l'une des prisons,

35

1 systématiquement... toutes les détenues femmes étaient violées
2 avant d'être exécutées. Les dirigeants ont décidé que les
3 bourreaux ne seraient donc plus des hommes, mais des femmes. Ils
4 ont demandé aux chefs des "kang chalat" d'exécuter les femmes.

5 [10.10.59]

6 Q. Ma dernière question - peut-être une autre question
7 supplémentaire si vous me le permettez, Monsieur le Président -,
8 avez-vous un protocole de recherche qui "permettait" d'éviter ce
9 <biais> de confirmation?

10 Je vais vous renvoyer au document E3/2071, <pour vous donner un
11 exemple concret tiré de vos propres travaux>.

12 ERN en anglais: 00087312; en <khmer>: <00233398>; en français:
13 00282785 (sic).

14 C'est <à propos d'une> prison de Tram Kang et vous faites
15 référence à <un certain> Ouk Keila. Ouk Keila décrit... donne une
16 histoire horrible d'une scène de viol, un des exemples que vous
17 avez cités.

18 Et vous dites ce qui suit, je vous cite:

19 "Ce récit de <Ouk> Keila <s'avère à la fois> vague, horrible et
20 probablement largement imaginé, issu d'informations <recueillies>
21 par ouï-dire après la chute du régime révolutionnaire. Ouk Keila
22 est un grand sympathisant et bénéficiaire du régime de la <RPK>,
23 qui veut impressionner <un> chercheur naïf et inexpérimenté."

24 Fin de citation.

25 C'est peut-être ici un mécanisme pour éviter le <biais de>

36

1 confirmation <>.

2 Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez écrit ceci dans ce cas
3 précis?

4 R. Pouvez-vous me donner la date? Était-ce au début des années
5 90, en 1991?

6 [10.13.06]

7 Q. Interview du 11 juillet 1991.

8 R. C'était la première année au cours de laquelle je me suis
9 lancé dans cette aventure. Normalement, je faisais le travail
10 d'un anthropologue, et, bien sûr, je n'étais pas anthropologue.
11 En d'autres termes, j'improvisais et j'apprenais au fil de mes
12 travaux.

13 C'était <avant les Accords de Paris car c'était> l'été.

14 <Les Accords de Paris, c'était en octobre.>

15 Le pays était encore dominé par le PPC, <et> mes déplacements
16 étaient limités, et j'ai été <parfois> confronté à des témoins
17 manipulés <sur> la longue période de 1979 à 1991 <par un> régime
18 favorable aux Vietnamiens.

19 Je <me souviens en particulier, je> crois que c'était dans le
20 district de Svay Rieng - je l'ai mentionné dans mes notes - il y
21 avait une femme qui a commencé à parler de ses souffrances <>
22 sous les Khmers rouges, et, <de toute évidence>, elle était
23 manipulée, et j'ai donc dû arrêter l'interview.

24 Mon collègue, <Iv Chan, dont j'ai déjà parlé, m'a rapporté qu'au>
25 premier procès de la clique Pol Pot-Ieng Sary... lors de ce procès,

37

1 <un des témoins,> une femme, a expliqué les souffrances endurées
2 par son mari, et <> Iv Chan <m'a dit> que cette femme n'avait
3 jamais été mariée<, bref, que son témoignage avait été fabriqué
4 de toutes pièces>.

5 Donc <> il fallait faire attention, <être prudent, à cette
6 période.> Il fallait d'abord arriver... lorsqu'on arrivait dans un
7 district, aller au département de l'information <et de la
8 culture> pour savoir quelles enquêtes avaient été menées au sujet
9 des prisons locales et savoir s'ils pouvaient fournir des
10 témoins.

11 [10.15.36]

12 Certains des témoins étaient <authentiques> et n'avaient pas été
13 formés par le régime de la RPK. Pour d'autres, j'avais des
14 doutes. J'ai donc exprimé mes doutes, et progressivement, au fil
15 des ans, j'avais davantage de liberté de circuler et je ne
16 dépendais pas tant des autorités locales.

17 Q. Ma dernière question avant la pause, Monsieur le Président.
18 Monsieur Locard, j'ai entendu ce que vous avez dit, mais comment
19 pouvons-nous vérifier la fiabilité et la valeur probante de vos
20 sources? Comment pouvons-nous le faire?

21 R. C'est simple, chaque avocat ou chaque historien le fait en...
22 par <recoupement> et comparaison avec d'autres sources. C'est
23 tout.

24 [10.16.49]

25 M. LE PRÉSIDENT:

38

1 Merci, Maître.

2 Merci, Monsieur l'expert.

3 Le moment est venu de prendre une courte pause, pour reprendre à
4 10h40.

5 Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin pendant la
6 pause et le ramener au prétoire à 10h40.

7 Suspension de l'audience.

8 (Suspension de l'audience: 10h17)

9 (Reprise de l'audience: 10h41)

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

12 Et la parole est donnée à nouveau à la défense de Nuon Chea, qui
13 va reprendre son questionnaire.

14 Vous avez la parole.

15 Me KOPPE:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Q. Monsieur Locard, le deuxième jour de votre déposition, à 9h07,

18 vous avez dit que les témoins auxquels... avec lesquels vous avez

19 parlé étaient pour l'essentiel ou avant tout des victimes.

20 Êtes-vous en mesure de dire approximativement combien de

21 personnes étaient des victimes, <> et combien de personnes

22 étaient des cadres du PCK ou autres cadres? Pourriez-vous nous

23 donner une estimation approximative?

24 [10.42.26]

25 M. LOCARD:

39

1 R. Maître, je suis désolé, mais je ne pense pas pouvoir répondre
2 précisément à votre question, manifestement, puisque je menais
3 des recherches sur la face la plus sombre du Kampuchéa
4 démocratique, à savoir le système carcéral ou pénitencier, les
5 centres de détention, eh bien, je m'adressais aux victimes en
6 grande partie, mais j'ai eu la chance de tomber sur un certain
7 nombre d'anciens Khmers rouges.
8 Il faut savoir que la ligne qui démarque les victimes des
9 bourreaux dans ce régime est une ligne extrêmement <ténue>. Et,
10 comme je l'ai dit à maintes reprises devant ce tribunal, ceux qui
11 ont commis <des crimes> étaient <très> souvent eux aussi des
12 victimes.
13 Et, parmi les "kamaphibal", <parmi> les civils ou les militaires
14 khmers rouges, <il n'est pas impossible que ce soit> là que nous
15 trouvions le plus grand nombre de victimes. S'ils n'étaient pas
16 eux-mêmes victimes, alors, certains de leurs proches ont été
17 victimes.
18 D'abord, la plupart des personnes avec qui je me suis entretenu
19 <étaient> des victimes, mais, plus ou moins, chacun sous le
20 régime a été d'une façon ou d'une autre une victime. Et je
21 connais plusieurs Khmers rouges dont la vie a été entièrement
22 réduite à néant par cette expérience.
23 [10.44.11]
24 Q. Voyons, je vais essayer différemment.
25 J'ai calculé que vous vous êtes entretenu approximativement avec

40

1 366 personnes, puisqu'il y a 366 personnes qui sont identifiées
2 dans vos publications.

3 Pourriez-vous nous dire combien parmi ces personnes étaient des
4 cadres?

5 Est-ce qu'il y avait un cadre, cinq cadres, dix cadres?

6 Combien de personnes étaient des cadres et connaissaient le
7 fonctionnement des centres de sécurité de l'intérieur?

8 R. Eh bien, tout d'abord, Maître, je vais vous remercier parce
9 que moi-même je n'avais jamais fait le calcul - 366, je pense que
10 c'est une information utile.

11 Lorsque j'ai poursuivi mes recherches, en 2010 <avec Luc
12 Benaïche>, il y a d'autres entretiens qui <ont été faits> mais
13 que je n'ai pas donnés au tribunal.

14 Naturellement, je cherchais à avoir autant <de bourreaux> que
15 possible. Et j'ai eu... et, malheureusement, ce n'est qu'à de rares
16 occasions que ceux qui <avaient> commis <des crimes>, les
17 auteurs, <acceptaient de parler>.

18 Et comme Philip Short, <je pense avoir été> l'un des chercheurs
19 qui pensaient que ceux qui avaient commis les crimes étaient
20 également des êtres humains et qu'il y avait <aussi un bon côté
21 chez eux, et> je les ai <toujours> traités <> comme des êtres
22 humains, et j'en ai donc interrogé un certain nombre depuis.

23 Donc, oui.

24 [10.46.18]

25 Mais d'autre part, à plusieurs occasions, on m'a donné le nom

41

1 d'un ancien khmer rouge, d'un "kamaphibal", <ou> d'un soldat, et
2 cette personne <généralement> s'enfuyait, ne voulant pas parler
3 avec moi.

4 Donc, oui, j'aurais aimé m'entretenir avec davantage de cadres
5 khmers rouges, mais naturellement c'était une tâche difficile.

6 Q. Avant que je ne passe aux cadres, comment avez-vous vérifié
7 que les personnes avec qui vous avez parlé et que vous avez
8 qualifiées de victimes étaient un échantillon représentatif des
9 personnes qui avaient vécu sous le Kampuchéa démocratique?

10 R. Non, <elles> n'étaient pas nécessairement représentatives des
11 personnes qui <ont vécu> sous le Kampuchéa démocratique, mais ma
12 recherche portait sur les prisons <khmères rouges>, donc, je
13 m'intéressais à trois types de témoins.

14 D'abord, les victimes, c'est-à-dire les personnes qui elles-mêmes
15 avaient été emprisonnées, et, comme vous le savez, elles
16 n'étaient pas nombreuses parce que la majorité a été exécutée.

17 [10.47.31]

18 Deuxièmement, les personnes qui habitaient autour des prisons
19 pour qu'elles puissent me donner des informations au sujet des
20 mouvements des prisonniers, ceux qui rentraient, ceux qui
21 sortaient, sur les bâtiments, comment tout ceci était configuré,
22 et cetera.

23 Et, enfin, les "yothea" ou <les> "kamaphibal" eux-mêmes.

24 Donc, cela ne constitue pas un échantillon de toute la population
25 du Cambodge.

42

1 Q. Je vais rebondir immédiatement sur ce que vous venez de dire.

2 Comment savez-vous que la plupart ont été tués?

3 Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer cela, que la plupart des
4 prisonniers ont été exécutés?

5 Est-ce que vous avez des données spécifiques que vous pouvez nous
6 montrer ou est-ce que c'est une affirmation qui est fondée sur ce
7 que vous ont dit les gens lorsque vous vous êtes entretenu avec
8 eux?

9 [10.48.35]

10 R. En ce qui concerne le nombre ou le décompte... juger la
11 fiabilité des témoins, c'est l'une des bases de l'entretien. <>
12 On pose des questions dont vous connaissez déjà les réponses, ce
13 qui vous permet de vérifier que les gens sont bel et bien en
14 train de dire la vérité. Ça, c'est quelque chose que j'ai
15 toujours fait.

16 Et puis, ensuite, il y a les chiffres. Et, là, dans une grande
17 mesure, je ne suis pas d'accord avec les recherches menées par le
18 CD-Cam. Ils ont eu tendance à gonfler les chiffres des victimes
19 <parce que> leur principale source, c'était les autorités <de la
20 république populaire> du Kampuchéa <>, qui <avaient> tendance à
21 gonfler les chiffres d'un tiers en disant trois millions de
22 victimes au lieu d'autour de deux.

23 <Aussi>, au fil des ans, les témoins, soit en raison d'une
24 mémoire sélective ou autre, au fil des ans, les gens ont tendance
25 à dramatiser leur expérience, consciemment ou inconsciemment, ils

43

1 la rendent <encore> plus terrible qu'elle ne l'est <et>
2 augmentent le nombre de victimes.
3 Donc, ma méthode pour essayer d'évaluer les chiffres consistait à
4 d'abord essayer de vérifier la durée de vie des centres de
5 détention.
6 Est-ce qu'ils ont été ouverts <avant> 75 <> ou après?
7 Est-ce qu'ils ont existé pendant <> six mois, <un an, deux ans,
8 trois, quatre ans> ou plus - comme Krang Ta Chan?
9 Donc, d'abord vérifier la durée d'existence des institutions.
10 [10.50.30]
11 Deuxièmement, quel était le taux d'arrestation, est-ce que... quel
12 était le nombre de personnes qui arrivaient toutes les semaines,
13 sinon tous les jours?
14 Et ce sont des informations que j'ai pu obtenir de la part des
15 personnes qui habitaient autour des prisons, puisqu'elles avaient
16 une idée. <Et je multipliais le nombre de nouveaux venus chaque
17 semaine par la durée d'existence du centre, ce qui me donnait une
18 estimation très approximative du nombre de personnes qui y
19 avaient été emprisonnées.>
20 Maintenant, pour le nombre de personnes qui <y ont> été
21 exécutées, j'ai essayé d'évaluer le nombre de personnes qui ont
22 été libérées ou qui se sont enfuies ou qui ont été relâchées.
23 <Et, bien sûr,> c'est une information <que je pouvais obtenir de
24 certains de mes témoins, comme> Moeung Sonn, qui avaient> été
25 relâchés, <ou s'étaient enfuis>, donc, j'ai pu <constater qu'il y

44

1 avait une grande différence entre les personnes amenées et
2 celles> dont la vie avait été épargnée.

3 Et, si vous parcourez le pays, vous verrez que les personnes qui
4 sont passées par le système carcéral <sont très> peu nombreuses
5 parce que la vaste majorité des personnes n'est jamais ressortie
6 vivante de ces institutions.

7 [10.51.56]

8 Q. Comme je l'ai dit avant la pause, Monsieur le témoin, nous
9 essayons de <> voir s'il est possible de vérifier ce que vous
10 affirmez. <Et ma question était très simple.>

11 Donc, je vous demande quelles sont vos sources vous permettant
12 d'affirmer que la vaste majorité des prisonniers a été exécutée?
13 Pour l'instant, j'ai entendu des éléments de preuve de type
14 anecdotique, si je peux les qualifier ainsi.

15 Nous avons <établi> que vous avez visité moins d'un quart des
16 prisons de district, il n'y a pas d'archives pour une quelconque
17 prison, mis à part Krang Ta Chan et S-21.

18 Alors, comment êtes-vous en mesure d'aboutir ou de faire des
19 affirmations aussi vastes?

20 R. Eh bien, voilà, vous commencez par me dire que j'ai interrogé
21 366 personnes, et maintenant vous parlez d'un quart des prisons
22 <que j'ai visitées>. Alors, si un individu, à lui tout seul, a
23 réussi à visiter un quart des institutions pénitentiaires, c'est
24 déjà beaucoup, c'est déjà un échantillon considérable des
25 prisons. <J'aurais cru> que <c'était un peu> plus qu'un quart,

45

1 <mais il faudrait vérifier.>

2 [10.53.25]

3 Q. Eh bien, dans le document E3/2811, vous dites vous-mêmes que
4 vous avez visité moins d'un quart des prisons de district.

5 R. Eh bien, je n'ai jamais fait le décompte et peut-être ai-je
6 sous-estimé.

7 Ces dernières semaines, j'ai passé en revue <toute la région>
8 "Bophea", <la région Est,> et il me semble que j'ai couvert bon
9 nombre de ces prisons. Mais ce n'est pas le problème principal à
10 mon avis.

11 Vous avez dit <que> 50, approximativement, prisons ont fait
12 l'objet de recherches ou d'une enquête, et les éléments se
13 <recoupent entre eux>. Et toute la littérature, toutes les
14 publications <sur le> Kampuchéa démocratique <> affirment que bon
15 nombre de personnes sont mortes sous le régime. La question se
16 pose de savoir si elles ont été exécutées ou si elles sont
17 passées par le système pénitencier. Il subsiste un certain nombre
18 de doutes et il est difficile de donner des chiffres exacts.

19 [10.55.04]

20 Comment effectuer la répartition des deux millions de personnes,
21 quel est le pourcentage, la proportion de personnes à être mortes
22 de famine, de maladie?

23 Combien de personnes ont été exécutées arbitrairement et combien
24 de personnes ont péri dans le système carcéral?

25 Pour répondre à toutes ces questions, on ne peut faire que des

46

1 suppositions.

2 Marek Sliwinski... <> je ne suis pas démographe, mais <il> a abouti
3 à un certain nombre de chiffres, même en ce qui concerne la
4 manière dont ont <été exécutées> les personnes.

5 <Je me demande vraiment comment il a pu arriver à ces chiffres
6 car> la plupart des exécutions <étaient> secrètes, étaient
7 effectuées la nuit, <et, sinon dans la forêt, dans des> zones qui
8 étaient inhabitées ou qui étaient <> boisées. Donc, je n'ai pas
9 la réponse et je ne pense pas que qui que ce soit ait la réponse.

10 [10.56.07]

11 Q. Pour fins du procès-verbal, moins d'un quart, vous pouvez le
12 trouver dans le document E3/2811, comme je l'ai dit, 00394583,
13 ERN anglais; khmer: 00822562; et en français <00796261>.

14 Monsieur Locard, le premier jour à 11h35 vous avez dit que vos
15 sources étaient dans une grande mesure des entretiens.

16 À <13h58>, le premier jour, vous avez également dit - le premier
17 jour de votre déposition - que vous n'étiez pas... vous n'aviez pas
18 parcouru les archives du CD-Cam/S-21 pour trouver les slogans.

19 On <> vous a déjà posé un certain nombre de questions au sujet du
20 CD-Cam. Et, à l'instant, vous venez de dire que le CD-Cam gonfle
21 les chiffres.

22 Peut-on dire que vos relations avec le CD-Cam ne sont pas les
23 meilleures du monde?

24 [10.57.44]

25 R. En ce qui concerne mon recueil de slogans, c'est un choix

47

1 délibéré. Je voulais recueillir les slogans à mesure qu'ils
2 étaient prononcés dans les "sahakar", c'est-à-dire à la base,
3 <dans les communes populaires>.
4 Je ne voulais pas recueillir les slogans que l'on entendait à la
5 radio, on ne sait pas exactement, parce que le FBIS ou la BBC ne
6 les ont pas enregistrés, mis à part quelques-uns lors d'occasions
7 publiques.
8 Donc, dans le FBIS, on ne trouvera <presque> pas de slogan.
9 Je n'ai pas parcouru la littérature khmère rouge, c'est-à-dire
10 l'"Étendard révolutionnaire" et la "Jeunesse révolutionnaire". Je
11 n'ai pas non plus parcouru les archives de S-21, je n'ai pas non
12 plus parcouru les archives du CD-Cam parce que, ce que je
13 souhaitais recueillir, c'était <exclusivement> les slogans des
14 personnes qui étaient pour l'essentiel des adolescents <ou de
15 jeunes personnes> sous le Kampuchéa démocratique, <et> dont la
16 mémoire <était> encore vive, <> et ce dont ils se souvenaient
17 10-15 ans après, donc, vraiment au niveau local.
18 <C'est pourquoi je> n'ai pas inclus les slogans qui étaient sur
19 le mur à S-21, qui <ne me semblaient pas authentiques et>
20 n'étaient de toute façon pas là à l'époque. Mon travail a porté
21 uniquement sur la base, sur le niveau local.

22 [10.59.29]

23 Q. Pour rebondir <sur> ce que vous avez dit au... à propos du
24 CD-Cam... vous avez dit que le CD-Cam avait rejeté votre offre de
25 service - c'était le premier jour à 11h25 - parce que vous étiez

48

1 Français.

2 Et vous avez dit que le CD-Cam n'était pas très ouvert au public,
3 un peu plus tard.

4 Pourriez-vous nous dire pourquoi vous pensez que le CD-Cam
5 n'était pas très enclin à travailler avec vous et en quoi votre
6 nationalité constituait un obstacle?

7 R. Je pense que le CD-Cam ne s'intéresse pas beaucoup à la langue
8 française, et, à ma souvenance, ils n'ont pas de sources en
9 français. Et leur directeur ne parle pas et ne lit pas le
10 français. C'est tout.

11 Q. Le CD-Cam n'est pas très ouvert au public, vous avez dit,
12 quelle est votre source?

13 R. Je ne suis pas ici pour faire le procès du CD-Cam, je suis ici
14 pour participer au procès du régime du Kampuchéa démocratique <>
15 et de ses dirigeants <>.

16 [11.01.20]

17 Q. Vous avez écrit <dans> un article <pour> le "Phnom Penh Post",
18 et vous <l'avez également> dit ici, que vous considérez que le
19 livre de Philip Short était <"de loin"> le meilleur <livre
20 général> sur le Kampuchéa démocratique", vous l'avez dit le
21 premier jour, à 11h19 et à 11h32.

22 Le premier jour, vous avez dit que Philip Short a interviewé
23 davantage <de responsables,> d'intellectuels, d'apparatchiks <de
24 haut niveau> khmers rouges, plus que quiconque. Pouvez-vous
25 développer sur ce point?

49

1 R. J'ai la plus grande admiration pour Philip Short. Ce n'est pas
2 un universitaire.

3 De par sa profession... c'est un représentant de la BBC, qui a fait
4 une bonne partie de sa carrière à Paris, ce qui lui a permis
5 d'écrire une excellente biographie sur François Mitterrand,
6 l'ancien Président.

7 Par la suite, il a été <muté> à <Pékin> et a été le représentant
8 de la BBC à <Pékin>. Ceci lui a permis d'écrire une excellente
9 biographie de Mao Tsé-Toung. <C'est là qu'il> s'est intéressé aux
10 Khmers rouges parce que, lorsque Pol Pot est allé en visite à
11 <Pékin>, il s'y trouvait et il a été très <intrigué> par ce petit
12 pays qui semblait être un <si> ardent admirateur de Mao.

13 C'est la raison pour laquelle, je pense, qu'au début de l'année
14 2000, après sa retraite de la BBC, il avait plus de temps, il est
15 venu dans ce pays, et nous nous sommes rencontrés.

16 [11.03.18]

17 Il est "passé" d'un spécialiste de la France et de la Chine, à
18 celui du Cambodge, ou du Kampuchéa démocratique, et ce très
19 rapidement. C'est une personne brillante, qui apprend rapidement.
20 Il avait une excellente méthodologie. Il disposait d'excellents
21 interprètes.

22 Il s'est rendu à Amleang, où je n'ai jamais mis les pieds. Il a
23 trouvé des informations sur M-13, ce que je n'ai pas fait. Il est
24 donc plus <compétent> que moi <sur le> sujet et beaucoup plus
25 actif. Même s'il était nouveau venu en matière d'études khmères,

50

1 il a mené son propre super grand bond en avant.
2 Comparé à David Chandler, non seulement il est un excellent
3 écrivain, mais il a <aussi> obtenu des informations de la bouche
4 même des personnes impliquées dans le régime et des personnalités
5 importantes au sommet de la hiérarchie du régime.
6 Je pense à Thiounn Prasith, que même ce tribunal n'a pas
7 interviewé.
8 [11.04.41]
9 Je pense que tout le monde s'est entretenu avec lui, peut-être
10 pas Saloth Ban - So Hong -, c'est la seule personne qui s'est
11 entretenue avec moi et pas avec Philip Short.
12 Il a été assez gentil pour me remettre son interview avec Khieu
13 Samphan, interview très professionnelle, très intéressante.
14 J'ai appris de nombreuses choses <de cette interview et cela
15 montre> qu'il était meilleur chercheur que moi parce qu'il a
16 procédé à des enregistrements, il a fait des résumés. C'est un
17 grand <travailleur>, <un> chercheur très efficace, tant en sa
18 qualité de chercheur que d'écrivain.
19 Q. Tout cela est peut-être vrai, mais ma question est la
20 suivante, Philip Short a... vous avez dit que Philip Short a
21 interviewé davantage <de responsables khmers rouges> que d'autres
22 chercheurs. Sur quoi <vous> basez-vous <>? <Qui a-t-il interviewé
23 que personne d'autre n'a interviewé?>
24 R. Je vais vous donner un exemple tout simple. J'ai commencé
25 "les" études khmères... <la> première conférence à laquelle j'ai

51

1 participé <était> à Paris...

2 Q. Je m'excuse, pouvez-vous répondre à la question?

3 Quelles personnes a-t-il interviewées que d'autres personnes

4 n'ont pas <interviewées>? <>

5 [11.06.18]

6 R. Je pense <principalement> à David Chandler, c'est lui qui a

7 écrit la première biographie de Pol Pot. Lorsque j'étais à cette

8 conférence, je suis allé <plusieurs fois> dans le début des

9 années 90 à Paris, <et> j'ai rencontré Chandler, qui <dirigeait>

10 un séminaire à Paris, et j'y ai participé... à certains de ces

11 séminaires.

12 J'étais nouveau dans les études khmères, et je voulais

13 m'améliorer, et <lui travaillait> sur la biographie de Pol Pot,

14 alors, je lui ai demandé "est-ce que <vous avez> interviewé Pol

15 Pot?".

16 Il <> m'a regardé, interloqué, en me disant <> "interviewer Pol

17 Pot, c'est <impensable>". <C'était impensable parce que les

18 Américains ont tendance à penser que le monde se divise entre les

19 bons et les méchants, donc il faut> interviewer les <bons mais

20 pas les méchants. Mais, en même temps, Nate Thayer, le>

21 journaliste américain, a pu interviewer Pol Pot.

22 Ma première priorité, <si j'avais écrit une biographie de Pol

23 Pot, aurait été> d'interviewer Pol Pot <lui-même>.

24 Ce n'était pas l'attitude de <David Chandler>, qui a interviewé

25 de nombreuses <hautes> personnalités cambodgiennes à l'étranger,

52

1 <> qui a examiné <toutes les> archives <pertinentes mais n'a pas
2 interviewé...>

3 [11.07.30]

4 Q. Monsieur Locard, je n'ai pas besoin de toutes vos anecdotes.

5 Est-ce que vous pouvez répondre directement à la question?

6 R. Mais j'y réponds.

7 Q. Pas du tout, donnez-moi tout simplement des noms.

8 Quelles sont les personnes que Philip Short a interviewées et que

9 d'autres chercheurs n'ont pas <interviewées>?

10 R. Vous avez Phy Phuon, Suon Sikoeun, Khieu Samphan.

11 Je ne pense pas qu'il a interviewé Nuon Chea parce que Nuon Chea

12 ne voulait pas être interviewé par qui que ce soit.

13 Je vous ai déjà donné le nom de Thiounn Prasith, Thiounn Mumm.

14 <Mais> Thiounn Mumm a également été interviewé par Chandler, je

15 n'en suis pas sûr. Long Visalo, et de nombreuses autres personnes

16 impliquées directement ou indirectement dans le régime khmer

17 rouge, que Chandler n'a pas interrogées. C'est la raison pour

18 laquelle son livre était plus lisible, plus informatif et plus

19 intéressant à mon sens.

20 [11.08.37]

21 Q. Convenez-vous avec moi que vous-même vous avez interviewé Phy

22 Phuon et Khieu Samphan, et le tribunal <> a également interrogé

23 <Phy Phuon>, et, cela dit, pourquoi <n'y a-t-il aucune> note <de>

24 votre interview avec Khieu Samphan?

25 R. Cette question est répétitive. J'y ai déjà répondu.

53

1 Q. Avez-vous des notes de votre entretien avec Ieng Sary?

2 R. Oui, mais l'interview avec Ieng Sary était très courte,
3 c'était à Pailin et il était entouré d'autres personnes. Il m'a
4 consacré 30 minutes en disant qu'il était <trop> occupé, puis il
5 (inintelligible).

6 J'ai commencé à lui poser des questions sur son enfance, il a
7 expliqué qu'il avait changé sa date de naissance en se
8 rajeunissant <d'au moins> quatre ou cinq ans pour pouvoir entrer
9 au lycée Sisowath.

10 [11.09.49]

11 Q. Ce n'était pas une interview très sérieuse puisqu'elle a duré
12 30 minutes. Alors, pourquoi l'avez-vous inscrit <parmi les
13 documents> pour la soutenance <de votre thèse>?

14 R. Vous dites que ce n'était pas très sérieux, mais <il> l'était.
15 C'était une courte interview. À ce moment-là, très peu de
16 personnes avaient interrogé Ieng Sary, car il <n'accordait pas
17 facilement> d'entretiens.

18 Q. Je crois que Steve Heder a <amplement> interviewé Ieng Sary.
19 Le deuxième jour, vous avez dit n'avoir pas eu <le> temps de
20 parler avec Ieng Sary du Kampuchéa démocratique. Est-ce exact?

21 R. Oui, il me fuyait, et il m'a dit: "Je vous consacrerai tant <>
22 de minutes, <c'est> suffisant." Nous n'avions pas de temps à
23 consacrer à ces sujets.

24 Les anciens Khmers rouges <aiment parler de leur jeunesse, de
25 leurs études,> de <leurs années> en France ainsi qu'au lycée

54

1 Sisowath, mais, lorsqu'on <aborde la guerre civile et le régime>
2 khmer rouge, cela <devient> plus difficile. J'ai eu ce même
3 problème avec Thiounn Mumm.
4 [11.11.17]
5 Q. Vous avez dit avoir parlé à Phy Phuon, <le premier jour à
6 11h17, et vous avez dit qu'il vous avait été très utile>.
7 Pouvez-vous nous dire <ce qu'il> vous a dit <à vous qu'il
8 n'aurait pas dit dans ce prétoire>? En d'autres termes, quelles
9 informations nouvelles vous a-t-il données <>?
10 R. Vous le saurez<, je l'espère,> sous peu, car cette fois j'ai
11 beaucoup d'enregistrements, beaucoup de cassettes, beaucoup de
12 notes écrites, <suffisamment> pour rédiger un livre. Il m'a
13 répété ce qu'il avait dit devant ce tribunal. Il a été entendu
14 par le tribunal pendant quelques jours <mais a été longuement
15 interrogé>. C'était un ancien apparatchik khmer rouge, il
16 travaillait dans les services de sécurité de l'armée. Il a parlé
17 assez franchement, et <je crois que> le tribunal a apprécié sa
18 déposition.
19 Bien sûr, il a abordé de long en large son enfance avec moi, ses
20 débuts dans la révolution, <les débuts du> mouvement
21 révolutionnaire. Nous avons tous les détails.
22 C'est Ieng Sary qui <est arrivé> en premier, avant Saloth Sar,
23 appelé "Ta <Pot>" à l'époque. Il m'a expliqué ce qu'il appelait
24 "La longue marche", de 1970, lorsque Pol Pot et toute sa clique<...
25 Cela a duré plusieurs mois,> de Ratanakiri <à Stueng Chinit.>

55

1 Il m'a donné des détails sur la guerre civile, l'arrivée à Phnom
2 Penh, la prise de Phnom Penh. Il <a été muté à la tête de> la
3 sécurité au ministère des affaires étrangères. Il m'a donné les
4 détails sur la visite... sur la manière dont il avait accompagné
5 Sihanouk dans son voyage <mémorable> à Kampong Som. Et il a été
6 le témoin de la construction de la nouvelle ligne de chemin de
7 fer, ainsi de suite.

8 [11.13.41]

9 Q. Ma question était la suivante, que vous a-t-il qu'il n'avait
10 pas révélé au tribunal?

11 R. Dans ce prétoire, <Phy Phuon a> passé au maximum trois jours...
12 je ne m'en souviens plus... <> mais, avec moi, on a travaillé sur
13 des mois et des mois.

14 Je l'ai interviewé avant qu'il ne fasse sa déposition au
15 tribunal, j'ai pris des notes, je l'ai interrogé de manière
16 systématique par le passé. Il est mort il y a un an. On devait
17 <retourner> à Preah Vihear, dans son village natal, et sa mort a
18 été un choc brutal. Sa mort brutale a été un choc pour tout le
19 monde. Et j'ai travaillé avec lui pendant <les> 18 mois <qui ont
20 précédé>.

21 Q. Je vais revenir à Philip Short et à la question des centres de
22 sécurité en général.

23 Vous êtes un grand admirateur du travail de Philip Short.

24 Convenez-vous avec lui que S-21 devrait être comparé aux centres
25 de sécurité français installés en Algérie dans les années 50?

56

1 [11.15.19]

2 R. Oui, c'est précisément l'une des comparaisons que j'ai faites
3 dans mon exemplaire. Je ne l'ai pas ici sous les yeux. Je me suis
4 posé cette question. Tout d'abord, je n'ai pas assez
5 d'informations, car, au moment de la guerre d'Algérie, j'étais
6 assez jeune, j'étais encore au second cycle du secondaire. Je <ne
7 suis> pas <un> spécialiste de la période algérienne.

8 Deuxièmement, je ne suis pas absolument convaincu que cette
9 comparaison soit pertinente.

10 Q. Vous donnez des arguments lourds de conséquences sur le
11 caractère spécifique du système de sécurité sous le Kampuchéa
12 démocratique.

13 Qu'avez-vous fait pour comparer le système <des centres> de
14 sécurité sous le Kampuchéa démocratique avec d'autres pays <ou
15 même> au sein du Cambodge lui-même? Par exemple, avez-vous mené
16 des recherches sur le nombre de prisons et <leur emplacement dans
17 la période> avant 1975?

18 [11.16.45]

19 R. Oui, ceci a été précisément le sujet de la recherche de Luc
20 Benaïche, c'était un étudiant <en thèse> de l'ancienne université
21 d'Aix-en-Provence, en France.

22 Il a commencé depuis la période coloniale... et aujourd'hui il est
23 bien connu que c'est les Français qui ont établi le système
24 judiciaire en créant une prison par district... plutôt, une prison
25 par province. Cela est de notoriété publique.

57

1 [11.17.20]
2 Grâce aux travaux de Luc Benaïche, ses recherches sur l'origine
3 des "khnoh", il semblerait que les "khnoh chheu" ou les seps, en
4 français - je ne connais plus le terme anglais - existaient déjà
5 au Cambodge à l'ère précoloniale.
6 Le terme anglais, c'est "wooden shackles". Les seps en bois
7 existaient déjà avant les Khmers rouges.
8 Cette idée d'enchaînement existait < sous la période coloniale,
9 mais > les prisonniers étaient enchaînés < seulement la > nuit, et <,
10 le jour, ils étaient > soumis à des travaux durs < donc ils
11 n'étaient pas tout le temps enchaînés >. Les Français avaient
12 exercé un contrôle sur leurs prisons, mais, avant cela, < Luc
13 Benaïche m'a dit, > il y avait des prisons cambodgiennes ou des
14 centres de détention où les seps en bois étaient utilisés, < avec
15 les Français >.
16 C'était un protectorat < donc > avec deux structures
17 administratives, < l'une contrôlée par les Français et l'autre
18 par > les Cambodgiens.
19 Cela n'est < donc > pas < impossible > que dans les prisons
20 cambodgiennes, < les prisonniers étaient entravés et > torturés.
21 < Maintenant, j'y pense, > les Khmers rouges ont appris
22 essentiellement des Vietminh comment enchaîner et interroger les
23 victimes. Nous avons de nombreux témoignages de Français, < qui
24 étaient des > soldats français < > après la défaite des troupes
25 françaises en 1954...

1 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

2 Interruption de Me Koppe.

3 [11.19.17]

4 Me KOPPE:

5 Q. Je m'excuse de devoir vous interrompre une fois de plus pour
6 des raisons de temps.

7 Ma question avait trait à la période avant <le Kampuchéa
8 démocratique, soit la période de> la République khmère. Ce matin,
9 en réponse aux questions des co-avocats principaux pour les
10 parties civiles, vous avez parlé des conditions de vie dans les
11 prisons provinciales. Vous avez parlé de saleté et de crasse,
12 d'insectes, du manque d'oreillers, manque de soins médicaux, et
13 cetera.

14 En quoi cela est-il comparable aux conditions de détention dans
15 les prisons <de la République khmère>? Avez-vous effectué des
16 recherches à ce sujet?

17 M. LOCARD:

18 R. Sur ce point précis, il est déplorable que le tribunal n'ait
19 pas <> interrogé Duch plus en avant sur son expérience sous l'ère
20 du Sangkum, <sur> les prisons du régime du Sangkum. Il a été
21 détenu<, je crois, presque> deux ans à Prey Sar, et il a été
22 libéré <> au début du régime républicain.

23 Je pense que Duch a l'expérience du régime du Sangkum et même
24 l'expérience au début du régime de Lon Nol.

25 J'ai assisté à la majorité des audiences du procès <de> Duch. Je

1 ne suis pas sûr qu'il ait été interrogé sur ce point.

2 [11.20.57]

3 Q. Ma question était la suivante, est-ce que vous-même vous avez
4 personnellement effectué des recherches sur les conditions de
5 <détention> dans les prisons provinciales avant 1975, et ce pour
6 vous permettre de faire des comparaisons?

7 En d'autres termes, est-ce que les cadres du Kampuchéa
8 démocratique <n'ont pas simplement> poursuivi des pratiques déjà
9 généralisées avant 1975?

10 R. Vous pouvez obtenir cette information non pas de votre client,
11 mais de Khieu Samphan. Je crois qu'il a été emprisonné pendant
12 <au moins> un mois à un certain moment. Il pourrait apporter de
13 meilleures réponses.

14 Non, je n'ai pas effectué de recherches précises sur les prisons
15 avant l'ère des Khmers rouges, mais mon compatriote Luc Benaïche
16 l'a fait.

17 Je n'ai pas fait de comparaisons avec l'ère précédant les Khmers
18 rouges, mais je <les> ai <comparées> aux goulags de l'Union
19 soviétique et de Chine.

20 Je ne pense pas que dans ces pays les conditions de <détention
21 dans les prisons> étaient semblables<, à ce point aussi>
22 tragiques.

23 Au Vietnam, les Vietnamiens <avaient davantage l'habitude de
24 mettre> leurs victimes dans des cellules sombres, noires. Je ne
25 sais pas... je ne suis pas sûr que les Khmers rouges <faisaient

60

1 cela>.

2 [11.22.42]

3 Me KOPPE:

4 Q. <Cela ne m'intéresse pas. Ma question était, avant 75, pas de
5 recherches. Après 79, des recherches? Non, je suppose.>

6 M. LOCARD:

7 R. La période après 79 ne relève pas de la portée du procès.

8 Q. Cela n'est pas ma question. Ma question est celle de savoir si
9 vous pouvez faire des comparaisons avec le système carcéral
10 provincial?

11 Est-ce que vous avez fait des recherches avant 75 et après 79...
12 pour pouvoir faire des comparaisons utiles?

13 R. Cette comparaison ne relève pas de mon domaine de recherche,
14 mais plutôt de celui de Luc Benaïche.

15 En ce qui concerne la période post-79, je ne l'ai pas fait, et
16 cela ne rentre pas dans le cadre de la portée de ce tribunal et
17 ne rentre pas dans le cadre de mes recherches.

18 [11.23.43]

19 Q. Je vais maintenant passer à vos recherches sur Krang Ta Chan.
20 Corrigez-moi si je me trompe.

21 J'ai lu le résumé que vous avez fait à cet égard, <E3/8299> -
22 page, en anglais: 00217717; en khmer: 00739069; en français:
23 <00743775>.

24 J'ai lu que vous avez interviewé trois personnes <au total> en ce
25 qui concerne Krang Ta Chan: un certain Hou Kel, un dénommé Keou

61

1 Maou, et Saut Saing. Je pense que les deux derniers sont bien
2 connus de la Chambre et des parties. Seul Hou Kel est une
3 personne inconnue de nom.

4 Qui était Hou Kel, vous en souvenez-vous?

5 [11.24.58]

6 R. Je ne me souviens pas des centaines et des centaines de
7 <pages> de notes que j'ai remises au tribunal. Dans mon <article>
8 sur Krang Ta Chan... j'ai ici <ce> document sur Krang Ta Chan, je
9 vais le sortir.

10 Q. Mais je vous aider. <Selon vous,> c'était un cadre subalterne,
11 chef d'un village situé à 2 kilomètres de Krang Ta Chan, bon,
12 c'était un "cadre <subalterne">, <c'est moi qui l'ajoute>.

13 Est-ce exact que Hou Kel était un <le chef d'un petit> village à
14 2 kilomètres de Krang Ta Chan?

15 R. Très probablement.

16 Je ne dirais pas que j'ai écrit quelque chose qui soit erroné, et
17 je suis assez heureux, <> je dois dire, que le tribunal ait
18 découvert davantage de témoins que moi.

19 Bien sûr, le tribunal a plus de financement, de ressources et de
20 temps par rapport à moi, c'est donc normal qu'ils aient trouvé
21 <bien plus> d'informations sur Krang Ta Chan <> que <moi>.

22 [11.26.07]

23 Q. Convenez-vous que la majorité des personnes que vous avez
24 interviewées ne parlent pas de Krang Ta Chan, mais d'autres
25 centres de sécurité dans des lieux qui sortent du champ de ce

62

1 procès?

2 R. Oui, mais j'ai été heureux la semaine dernière de <> constater
3 que, sur les quatre prisons retenues par le tribunal, j'"y" ai
4 mené des enquêtes.

5 <En dehors des prisons retenues par le tribunal, je savais
6 quelque chose sur> 100 pour cent <d'entre elles>.

7 Q. Convenez-vous avec moi que <peut-être seule> cette personne
8 dénommée Hou Kel a donné des informations que vous pouvez donner
9 à la Chambre et aux parties et que toutes les autres informations
10 sur Krang Ta Chan sont déjà à la disposition du tribunal?

11 R. Certainement, oui, ma seule recherche originelle est celle
12 portant sur les archives elles-mêmes, mais il faudrait regarder
13 <> la chronologie. Mon enquête a été menée avant la création du
14 tribunal... <>

15 Q. Vous avez parlé des archives. Savez-vous s'il existe des
16 documents rattachés supposément à Krang Ta Chan <que vous
17 possédez> et qui n'ont pas été fournis à la Chambre ou aux
18 parties?

19 [11.27.57]

20 R. Les documents sur Krang Ta Chan, Me Guissé me les a remis
21 vendredi. Je n'ai pas vérifié "pour" savoir si j'ai les mêmes à
22 la maison, car j'ai <toute une collection> de photocopies <que je
23 n'ai pas vérifiées> et je ne sais pas si <elle> est complète.

24 Ce tribunal ne sait pas bien où se trouvent les originaux.

25 Est-ce qu'ils se trouvent au CD-Cam, à S-21 ou ailleurs?

1 Mais apparemment l'emplacement des originaux semble poser
2 problème.

3 Q. Dans ce même document, <E3/8299>, qui parle de Krang Ta Chan,
4 vous avez évoqué certaines déclarations de la bouche de Pen
5 Sovann.

6 Avez-vous personnellement parlé à Pen Sovann?

7 Si oui, avez-vous des notes de vos entretiens avec lui?

8 R. Oui, certainement, j'ai interviewé Pen Sovann peu après son
9 retour au Cambodge.

10 Comme je l'ai dit dans mon article, il <venait d'un> village
11 <très> proche de Ta Mok et de Krang Ta Chan. Il a choisi de vivre
12 dans la ville de Takéo. Je l'ai interrogé dans la ville de Takéo.
13 Je pense que l'interview a été conduit en français, je n'en suis
14 plus sûr, mais j'ai des notes quelque part sur cet entretien qui
15 était fort intéressant, et <j'étais> heureux <de pouvoir parler à
16 cette personne>.

17 [11.29.45]

18 Q. Êtes-vous disposé, si la Chambre et les parties vous le
19 demandaient, à fournir une copie <de vos notes> de cet entretien?

20 R. J'ai parcouru mon article sur Krang Ta Chan, que j'ai préparé
21 <pour une> conférence organisée en décembre <96> <par David
22 Chandler,> à l'occasion <de son> départ à la retraite <>.

23 Je crois que dans cet article j'ai résumé les informations les
24 plus intéressantes que m'a fournies Pen Sovann, mais je peux
25 examiner à nouveau mes notes pour voir si j'ai manqué un point

64

1 important.

2 Me KOPPE:

3 Monsieur le Président, je fais attention à l'horloge et peut-être
4 le moment est-il bien choisi pour passer à la pause.

5 [11.30.36]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Maître, Je vous remercie.

8 Le moment est maintenant venu d'observer la pause déjeuner. Nous
9 allons suspendre l'audience jusqu'à 13h30 cet après-midi.

10 Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin et le placer
11 dans la salle d'attente pour les témoins, témoins experts et
12 parties civiles pendant la pause. Ramenez-le dans le prétoire
13 pour 13h30 cet après-midi.

14 Agents de sécurité, veuillez ramener Khieu Samphan dans la salle
15 d'attente en bas et assurez-vous qu'il soit de retour dans le
16 prétoire cet après-midi pour 13h30.

17 Suspension de l'audience.

18 (Suspension de l'audience: 11h30)

19 (Reprise de l'audience: 13h31)

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

22 La parole est cédée à Me Koppe pour poursuivre l'interrogatoire
23 du témoin <expert>.

24 Vous avez la parole.

25 Me KOPPE:

65

1 Merci, Monsieur le Président.

2 Bonjour, Honorables juges, chers confrères.

3 Q. Bonjour, Monsieur Locard.

4 J'ai 30 minutes supplémentaires. Je vais sauter certains sujets.

5 J'ai deux autres thèmes que j'aimerais aborder avec vous.

6 Le premier thème a trait à ce que vous avez dit le premier jour

7 de votre déposition, à 13h38.

8 Vous avez dit, je cite:

9 "J'ai examiné le Kampuchéa démocratique dans la perspective de la
10 guerre froide. J'ai donc lu tout ce que je pouvais sur <ces pays>
11 communistes, en particulier la Chine."

12 Et vous avez dit que le KD avait pour modèle la Chine.

13 Ceci signifie-t-il que vous estimez être à même de mettre... de

14 comparer les atrocités de masse commises au Kampuchéa

15 démocratique <avec celles commises dans les> états occidentaux

16 <ou les états> appuyés par l'Ouest dans le contexte de la guerre

17 froide?

18 [13.33.46]

19 M. LOCARD:

20 R. Merci pour cette question. Je pensais qu'on <allait parler> de

21 la Chine de Mao, mais apparemment on parlera des atrocités

22 commises <entre> 75 <et> 79 à l'Ouest par les pays occidentaux.

23 Sur ce sujet, je ne sais rien. Je n'ai pas étudié ce domaine.

24 Q. Ma question s'inspire de votre expression "examiné le

25 Kampuchéa démocratique <dans la perspective de> l'histoire de la

66

1 guerre froide", ce qui suppose que vous avez acquis des
2 connaissances en ce qui concerne les atrocités de masse commises
3 dans les pays occidentaux ou <ceux> soutenus par l'Occident dans
4 le cadre de la guerre froide.

5 R. Non. Je ne sais vraiment pas de quoi vous parlez.

6 Q. Je vais vous dire concrètement où je veux en venir.

7 Il s'agit d'atrocités de masse commises dans un pays... qui était
8 extrêmement pertinent pour la politique du PCK, notamment la
9 politique du secret dont vous avez parlé.

10 Il s'agit d'atrocités de masse commises en 1965 en Indonésie.

11 Savez-vous quoi que ce soit à ce sujet?

12 [13.35.41]

13 R. Je n'ai pas précisément étudié ce domaine.

14 Mais je sais de source indirecte ou secondaire qu'effectivement
15 les Khmers rouges étaient au courant des massacres commis en
16 Indonésie et "couvrant" des centaines de milliers de victimes,
17 <principalement> dans la communauté chinoise d'Indonésie, accusée
18 d'avoir été membre du Parti communiste.

19 Je tire cela de mes lectures.

20 J'ai également lu que Nuon Chea était particulièrement conscient
21 que le Parti communiste pouvait être détruit si les dirigeants
22 étaient arrêtés et "détruits", raison pour laquelle il voulait
23 absolument protéger les dirigeants.

24 <Mais ce n'est pas vraiment l'Occident, cela relève des pays
25 non-alignés, le siège de> la conférence de <Bandung, qui s'est

67

1 tenue> l'année 1955, <dix ans plus tôt. Il ne s'agit donc pas
2 vraiment d'atrocités> commises <> en Occident.

3 [13.37.09]

4 Q. Vous n'êtes donc pas en mesure de faire une comparaison en
5 termes d'échelle, et cetera, entre les atrocités de masse
6 commises "dans" le Kampuchéa démocratique et en Indonésie, est-ce
7 exact?

8 R. Non, pas du tout. Je n'ai pas étudié en détail ce qui s'est
9 passé en Indonésie en 1965.

10 Q. Je vais passer à mon deuxième et dernier thème.

11 Dans votre ouvrage sur les <proverbes> de l'Angkar, E3/2812 -
12 ERN, en anglais: 00394647; en khmer: <00810744>; en français:
13 00394994 -, vous dites:

14 "Les slogans expriment de manière frappante les politiques du
15 Kampuchéa démocratique."

16 Fin de citation.

17 Pouvez-vous "développer sur" ce point?

18 [13.38.47]

19 R. Oui. Ces slogans constituent un résumé de ce qu'étaient les
20 principales politiques du Kampuchéa démocratique.

21 J'ai classifié ma typologie ... <je les> ai classés en divers
22 chapitres. Les premiers sont des slogans à la gloire du régime.

23 Je me rappelle que, dans ses mémoires, Sihanouk <> a insisté sur
24 le fait que les Khmers rouges <- il écoutait> la radio -,

25 <s'auto-congratulaient beaucoup>, qu'ils étaient persuadés

68

1 d'avoir inventé une nouvelle manière de gérer <un> pays, qui
2 <serait ensuite imitée> par le reste du monde. Le <Cambodge>
3 serait à l'avant-garde de la lutte<, je ne dirais pas pour> la
4 révolution <mais pour> la prospérité.

5 Les deuxièmes <sont les> slogans <> inspirés dans une grande
6 mesure par le "Petit Livre rouge" de Mao.

7 Comme je l'ai dit tantôt, j'ai donné une première conférence sur
8 ce sujet portant sur les slogans khmers rouges et le "Petit Livre
9 rouge" de Mao.

10 À cette occasion, j'ai constaté que le "Petit Livre rouge" de
11 Mao, qui, au <milieu> des années 60, <> fin des années 60, a été
12 lu par des millions de personnes à travers le monde... et ce livre
13 a non seulement inspiré les Khmers rouges, mais était creux, et,
14 en termes philosophiques, il représentait très peu ou rien du
15 tout.

16 [13.40.41]

17 Les troisièmes slogans avaient trait à l'Angkar et <la façon dont
18 le> pays <était dirigé>. L'Angkar était la source de tout pouvoir
19 <mais aussi> de toute affection. Elle était <l'équivalent> du
20 pouvoir.

21 J'ai collecté <tous> les slogans sur la clairvoyance de l'Angkar
22 et la manière dont le Cambodge était bien géré.

23 Ensuite, nous avons les slogans sur la chasse à l'ennemi. <Cela
24 m'a permis de comprendre> comment <les> ennemis <étaient>

25 classés, identifiés, ce qui arrivait aux ennemis, la manière dont

69

1 ils ont été torturés.

2 Peut-être vous voulez que je m'arrête là?

3 Q. Oui. Je m'excuse de vous interrompre, mais je voulais que vous
4 confirmiez, si possible, si c'est toujours le cas... que vous
5 confirmiez <> que ces slogans expriment de manière frappante <les
6 politiques> du Kampuchéa démocratique sans avoir étudié le... la
7 teneur des "Étendard révolutionnaire" ou de la revue "Jeunesse
8 révolutionnaire". Est-ce exact?

9 [13.42.07]

10 R. Pourquoi les sources primaires, l'"Étendard révolutionnaire"
11 et la "Jeunesse révolutionnaire", <devraient>-elles être les
12 seules sources <d'information> sur <les politiques du> Kampuchéa
13 démocratique?

14 J'ai lu <et étudié> de manière approfondie des rapports sur la
15 radio des Khmers rouges, d'une part...

16 Lorsqu'on mène des recherches dans quelque domaine... on <utilise
17 aussi les> recherches d'autres chercheurs, on utilise également
18 des sources secondaires, puis on analyse des sources similaires
19 différemment, ou on trouve de nouvelles sources d'après sa propre
20 clairvoyance...

21 Je me suis fondé sur les travaux de mes prédécesseurs,
22 <principalement le livre de> David Chandler, "The Tragedy of
23 Cambodian History"...

24 Q. Je vais illustrer mon point par un exemple concret.

25 <J'ai> déjà cité le proverbe chinois: "Aucun gain... et cetera".

70

1 Je vais passer à autre chose qui a beaucoup plus trait au
2 Kampuchéa démocratique, <il s'agit du> Peuple nouveau ou <>
3 Peuple du 17-Avril.
4 Cela est évoqué au chapitre 5 de votre livre, vous parlez du
5 Peuple nouveau et du Peuple du 17-Avril, vous en parlez
6 <longuement>... en anglais: page 209; en français: page 170 -,
7 document E3/2812.
8 Le slogan 209 dit:
9 "Le Peuple du 17-Avril 'sont' des plantes parasites. L'idée de
10 parasite ou de germe <appartient au> vocabulaire maoïste ou
11 <staliniste et cela fait référence à des groupes sociaux,
12 politiques ou idéologiques qui doivent> être <étroitement
13 surveillés> et <finalement> éliminés <>."
14 Commençons par le terme "<peuple du> 17-Avril". Ce terme ne se
15 trouve nulle part, ni dans l'"Étendard révolutionnaire", ni dans
16 la "Jeunesse révolutionnaire", ni dans les dossiers du FBIS :
17 pouvez-vous confirmer ce fait, à savoir que ces publications font
18 référence au Peuple nouveau et non pas aux gens du 17-Avril?
19 Est-ce que vous pouvez confirmer ce fait?
20 [13.44.58]
21 R. <"Neak dop pram pi mesa" en> khmer signifie "gens du
22 17-Avril", et c'était l'appellation la plus commune, la façon la
23 plus <courante d'appeler le Nouveau peuple. "Dop pram pi mesa",
24 je l'ai entendu à travers tout le pays.>
25 Une fois encore, mes recherches se fondent sur ce que les gens

71

1 disaient, comment est-ce qu'ils ont compris le régime.

2 Je ne me suis pas fondé sur les recherches universitaires,
3 livresques. Mes recherches se sont fondées sur les travaux de
4 terrain en tant qu'anthropologue. <>

5 Me KOPPE:

6 Q. <Cela ne vous pose-t-il pas problème> que le terme "gens du
7 17-Avril" ne se retrouve dans aucune publication <officielle>?

8 M. LOCARD:

9 R. Je n'ai pas choisi ces sources. Mes sources étaient la
10 mémoire, <le cerveau> des personnes.

11 Q. <Le microphone était éteint mais je vous ai entendu dire> "je
12 ne m'en souciais pas"<, exact?>

13 R. Oui. Oui.

14 Q. Revenons à ce slogan qui dit que les gens du 17-avril sont des
15 <plantes> parasites ou le Peuple nouveau.

16 Vous dites avoir étudié profondément l'idéologie maoïste.

17 <Le> simple fait que le PCK utilisait les termes "Peuple",
18 "Pracheachon", <et "nouveau",> "Thmei", <> n'est-il pas indicatif
19 que le Peuple nouveau par définition ne pouvait pas être
20 considéré comme "des ennemis" en tant que tels parce que le terme
21 chinois signifiant "peuple" était utilisé?

22 [13.47.13]

23 R. Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre question.

24 Ce que je sais, c'est que la majorité des politiques du Kampuchéa
25 démocratique étaient empruntées aux <politiques chinoises

72

1 radicales> du Grand Bond en avant et de la "révolution
2 culturelle", mais ils y ont ajouté leur propre contribution et
3 l'idée de diviser le pays en deux castes.
4 Ils ont aboli les classes mais ont créé des castes. La différence
5 entre une "caste" et une "classe" est la mobilité sociale.
6 Dans votre vie ou à travers les générations, on peut changer de
7 classe, mais<>... l'idée de caste vient de l'Inde, comme vous le
8 savez; on est né dans une caste et on ne peut pas <en> changer
9 <>.
10 C'était <un peu> comme cela lorsqu'on est un "Dop Pram Pi Mesa",
11 une personne du Peuple nouveau. On peut<, disent-ils,> par
12 l'éducation, en adoptant <un état d'esprit> révolutionnaire,
13 progressivement <> devenir le Peuple révolutionnaire ou le Peuple
14 ancien. En théorie, tel était le cas. Et, même à la fin du
15 régime, l'on a décrété que cette distinction n'était plus
16 valable. <Cette> distinction <est scandaleuse>; on ne peut
17 <ainsi> se marier qu'au sein de sa propre caste. Les personnes
18 révolutionnaires épousent des révolutionnaires, et les
19 non-révolutionnaires se marient entre eux. C'est quelque chose de
20 très spécifique au Kampuchéa démocratique. Ceci va à l'encontre
21 de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, principes auxquels
22 nous croyons en France <et qui sont complètement bafoués> par
23 l'idée de séparer les gens du 17-Avril.
24 [13.49.20]
25 D'autre part, le Peuple ancien était <également> appelé "les gens

1 du 18-Mars".

2 Pourquoi 18 mars?

3 C'était l'époque où Sihanouk a perdu le pouvoir, en 1970. Donc,
4 les gens qui ont <immédiatement> rejoint la révolution étaient le
5 Peuple ancien, le 18 mars 1970. Il y avait donc cette opposition
6 entre les gens du 17-Avril et les gens du 18-Mars.

7 Q. Vous n'avez peut-être pas bien compris ce que je voulais dire.

8 Comme vous le savez, la Chine <est formellement> appelée

9 "république populaire de Chine".

10 Si on se réfère à un groupe comme "<le peuple>", alors, par
11 définition, on ne peut pas "le" considérer comme étant "des"
12 ennemis, car, dans l'idéologie communiste, <surtout> dans <une>
13 perspective <maoïste>, <le peuple est tout ce que en quoi
14 consiste> la révolution.

15 Donc, si on parle de "peuple" ou de "populaire", <que ce soit le
16 Peuple nouveau ou le Peuple> ancien, <il s'agit toujours du
17 peuple, et> c'est ce en quoi consiste la révolution. Et c'est la
18 question que je vous pose.

19 [13.50.39]

20 R. Bien, c'est votre interprétation et non pas la mienne, et je
21 ne pense pas que ce soit l'interprétation de la majorité des
22 historiens.

23 Q. Alors, je vais vous soumettre ce qu'a dit Pol Pot lui-même

24 lorsque Chen Yonggui, vice-premier ministre de Chine, a visité le

25 barrage du 1er-Janvier. réponse <à ce que vous disiez au sujet de

74

1 l'Angkar...> que "l'Angkar est Dieu".
2 Je fais référence au document E3/1783 - ERN en anglais:
3 <00498181>; en français: 00606766; khmer: 00659261.
4 On raconte comment les bonzes <> disaient que seul Dieu pouvait
5 <construire un> barrage sur la rivière Chinit, et <puis il est
6 écrit>:
7 "Maintenant, le barrage est là et <de nombreuses personnes âgées
8 sont venues> le voir. Comme le secrétaire Pol Pot le dit si bien,
9 je cite: '<Les membres du> peuple <eux-mêmes sont des dieux>.'"
10 Fin de citation.
11 Ici, vous avez la délégation <chinoise> qui reprend les <propos>
12 de Pol Pot <> disant que <les gens du> peuple <sont> Dieu, et
13 <par conséquent> le Peuple nouveau <l'est également>.
14 [13.52.14]
15 M. LOCARD:
16 R. C'est <intéressant ce que vous dites>. Ceci fait partie de la
17 rhétorique de l'Angkar ou des dirigeants du Kampuchéa
18 démocratique. Comme l'a dit Nuon Chea, au lieu de dire des
19 prières, les agriculteurs faisaient des prières pour invoquer la
20 pluie <à la fin de> de la saison <sèche>.
21 Alors, Nuon Chea disait:
22 "Au lieu de faire des prières pour <faire venir> la pluie, il est
23 préférable de construire <> des canaux et des barrages, pour que
24 la population puisse, par <son propre> travail, avoir <beaucoup>
25 d'eau <afin d'>obtenir <plusieurs> récoltes."

75

1 Il n'y a pas d'objection sur ce point, <> cela ne pose pas de
2 problème.

3 [13.53.07]

4 Me KOPPE:

5 Q. Je vais avancer.

6 Toujours sur la question des ennemis, le deuxième jour de votre
7 déposition, à 9h18 du matin, vous avez dit que, sous le Kampuchéa
8 démocratique, les ennemis étaient qualifiés de "vers", vous
9 parliez des gens du 17-Avril qui étaient qualifiés de "plantes
10 parasites".

11 Et, dans votre article, "Le Goulag khmer rouge", E3/2811 - ERN,
12 en anglais: 00394609; en khmer: 00822600; en français: 00796286
13 -, vous parlez des ennemis et d'un discours de Pol Pot dans
14 lequel il a utilisé le terme "microbes".

15 Vous dites, je cite:

16 "Même si de grandes victoires <ont toujours> remportées sur ces
17 microbes, ils ne cessaient de proliférer comme un cancer. <Les>
18 un ou deux pour cent des éléments réactionnaires n'avaient jamais
19 pu être<, semble-t-il,> totalement éliminés malgré les vagues
20 incessantes <d'intense> répression."

21 Vous souvenez-vous avoir écrit au sujet du discours sur les

22 "microbes" - si je peux ainsi m'exprimer?

23 [13.54.48]

24 R. Oui, bien sûr, <même> dans mon dernier ouvrage "Pourquoi les
25 Khmers rouges?", j'ai toute une page consacrée aux diverses

76

1 expressions, images et comparaisons utilisées pour désigner des
2 personnes devant être éliminées.

3 Je tire ces termes des écrits de Steve Heder, et j'ai une
4 demi-page de termes d'insultes contre les ennemis en général, et
5 j'ai une autre demi-page sur la manière de les éliminer, les
6 "balayer proprement", et cetera.

7 Je ne suis pas le seul à avoir "commenté sur" ce sujet, < tout le
8 monde l'a > fait.

9 Si vous voulez une liste complète, j'ai < apporté > de nombreux
10 ouvrages, mais je n'ai pas mon livre "Pourquoi les Khmers
11 rouges?" avec moi ici, et je ne peux pas vous donner la référence
12 exacte, mais cela se trouve dans les deux éditions de mon livre,
13 et c'est un recueil assez impressionnant.

14 [13.56.08]

15 Q. L'utilisation des termes tels que "microbes", ou "virus", ou
16 "cancer", ou "parasites", < cela peut-il > être considéré "comme
17 étant" des slogans qui "expriment de manière frappante < les
18 politiques > du Kampuchéa démocratique"?

19 R. Oui, bien sûr. Avant d'éliminer les gens, ils devaient être
20 exclus de l'humanité pour ainsi dire. C'était < des monstres, > des
21 insectes, des "chhloeung", des sangsues, et cetera.

22 Q. Je vais vous donner lecture d'un extrait, et j'aimerais vous
23 demander de réagir - c'est une citation:

24 "Nous continuerons à nettoyer < du > virus < > tous les organes de
25 l'État, car < ce > virus < s'est > propagé. Malheureusement, tel un

77

1 cancer, <ce> virus <a> enveloppé l'État <>."

2 Fin de citation.

3 Savez-vous qui est l'auteur de cette citation "particulière"?

4 [13.57.46]

5 R. Je suis désolé, mais je ne m'en souviens pas.

6 Q. Cela ressemble-t-il à un slogan énoncé sous le Kampuchéa
7 démocratique de manière frappante?

8 Mme LA JUGE FENZ:

9 Pendant que le témoin réfléchit, donnez-nous la référence.

10 Me KOPPE:

11 Je le ferai en donnant la source après la réponse du témoin.

12 Q. Alors, est-ce que ce slogan exprime de manière frappante la
13 politique du Kampuchéa démocratique?

14 M. LOCARD:

15 R. Cette citation n'est <en aucun cas> un slogan. Cela fait
16 partie d'un discours, je suppose, ou d'une recommandation de la
17 part <d'une personne en position de pouvoir.>

18 Q. C'est en effet exact.

19 C'est une citation du président Erdogan, il y a deux <semaines>
20 lorsqu'il s'adressait à <l'opposition> en Turquie.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 La parole est à présent passée à l'équipe de défense de Khieu
23 Samphan, pour interroger le témoin.

24 [13.59.18]

25 INTERROGATOIRE

78

1 PAR Me GUISSÉ:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Bonjour à tous.

4 Bonjour, Monsieur Locard. Donc, je m'appelle Anta Guissé. Je suis
5 co-avocat international de M. Khieu Samphan, et je vais prendre
6 la suite de mon confrère. Je vais vous demander de faire
7 particulièrement attention parce que nous parlons tous les deux
8 français et qu'il faut bien que tous les deux nous pensions à
9 marquer une pause pour qu'il y ait le temps de la traduction,
10 donc, je vais essayer de suivre ce conseil également.

11 Q. Je voudrais revenir très brièvement sur le choix que vous avez
12 indiqué avoir fait de, essentiellement, axer vos recherches sur
13 ce que la population avait compris de la politique du Kampuchéa
14 démocratique, notamment au travers des slogans.

15 Et, comme l'équipe de Nuon Chea, nous avons fait le détail, nous
16 avons recherché dans vos différents ouvrages - donc, que ce soit
17 le "Petit Livre rouge de Pol Pot", "Pourquoi les Khmers rouges?",
18 et éventuellement les autres articles -quelles étaient les
19 sources contemporaines que vous avez utilisées.

20 Et, effectivement, il y avait très peu d'"Étendard
21 révolutionnaire", il n'y en a eu qu'un pour... "Pourquoi les Khmers
22 rouges?".

23 Et je voudrais des précisions sur certains ouvrages que vous avez
24 mentionnés.

25 [14.00.50]

79

1 Premièrement, dans "Pourquoi les Khmers rouges?", dans vos notes
2 de fin, vous citez un livre que vous appelez "Le Livre noir", et
3 en auteur, vous mettez Pol Pot.

4 Je voudrais savoir s'il s'agit du "Livre noir" tel que nous le
5 connaissons dans ce dossier, à savoir le document E3/23, qui est
6 le "Livre noir, faits et preuves des actes d'agression et
7 d'annexion du Vietnam contre le Kampuchéa".

8 Et peut-être, avec l'autorisation de Monsieur le Président, si M.
9 ou Mme l'huissier peut remettre la première page pour que M.
10 Locard puisse confirmer que c'est bien sur cet ouvrage qu'il a
11 travaillé.

12 [14.01.39]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Allez-y.

15 Me GUISSÉ:

16 Q. C'est la première page de l'ouvrage, mais est-ce qu'on est
17 d'accord que c'est ce livre sur lequel vous avez travaillé qui
18 évoque... qui, a priori, émanerait - c'est ce qu'on a entendu
19 devant cette Chambre - du ministère des affaires étrangères?

20 M. LOCARD:

21 R. Oui, bien sûr, c'est de ce document que je parle.

22 J'ai d'ailleurs la photocopie complète dans mes notes ici au
23 Cambodge. Ce n'est pas la même édition que celle-ci, puisque je
24 vois que c'est une réédition, en France, du même ouvrage. Ce
25 n'est pas vraiment un ouvrage, c'est un long article, on peut

80

1 dire. Ce n'est pas vraiment un livre, mais ça a été publié... on
2 dit que c'est Pol Pot qui en est l'auteur, oui.

3 [14.02.50]

4 Q. C'est un point de précision.

5 Et vous avez longuement évoqué les FBIS, que nous avons aussi
6 beaucoup utilisés devant cette Chambre.

7 Ma première question sur ces émissions de radio qui ont été
8 diffusées et qui étaient entendues par l'étranger, est-ce que
9 vous êtes d'accord avec moi pour dire que ces émissions de radio
10 sont essentiellement des émissions de propagande ou des discours
11 qui sont à la fois à l'attention de l'intérieur, pour les moments
12 de cérémonie, mais également à l'attention de l'extérieur, pour
13 ceux qui suivaient les émissions de radio du Kampuchéa
14 démocratique?

15 [14.03.40]

16 R. Bien évidemment. Ces émissions n'étaient qu'un instrument de
17 propagande, surtout à destination de l'étranger et des cadres du
18 Parti.

19 La population, dans son ensemble... de temps en temps, à l'occasion
20 de meetings où on pouvait "leur" faire entendre des morceaux de
21 ces émissions, mais, dans l'ensemble, la population n'entendait
22 même pas la radio du régime.

23 Un certain nombre de personnages au ministère de l'intérieur... il
24 y avait le ministère de l'information et de propagande, qui
25 devait être responsable...

81

1 Et je sais que Suong Sikoeun a travaillé pour ce genre
2 d'émissions et que ça donnait lieu à un gros travail de
3 traduction puisqu'il fallait que ça soit... l'original était en
4 khmer, il fallait faire des traductions en français, en anglais...
5 je crois que c'est tout, mais, enfin, ça représentait un gros
6 travail de... aux affaires étrangères, au ministère de la culture
7 et... mais la population elle-même l'entendait très peu... ces
8 émissions.

9 [14.04.57]

10 Q. Donc, en matière de masse de documentation d'époque que vous
11 avez utilisée dans le cadre de vos différentes recherches,
12 l'essentiel, c'était donc les témoignages - ça, on l'a bien
13 compris - sur la question des slogans, et après, au niveau des
14 documents d'époque, c'est essentiellement la propagande,
15 c'est-à-dire ce que le Kampuchéa démocratique donnait à
16 l'extérieur.

17 Et est-ce que vous convenez avec moi, dans ces conditions, que
18 vous avez peu travaillé sur les documents plus secrets et plus en
19 relation avec le travail derrière... le travail de l'ombre, et que
20 ce n'est pas votre domaine d'intervention dans le cadre de vos
21 recherches?

22 R. Ceci est parfaitement exact, d'autant plus que les autres
23 personnes qui ont travaillé sur le Kampuchéa démocratique, je
24 pense surtout à David Chandler et Steve Heder, avaient utilisé
25 toutes ces sources.

1 En particulier, David Chandler a publié un livre, "Pol Pot Plans
2 the Future", où on a là un certain nombre de documents essentiels
3 expliquant la politique du Kampuchéa démocratique dans sa version
4 en anglais.

5 Donc, ça, c'est des sources primaires, c'est un volume important.
6 Il y a aussi dans cette collection un deuxième volume. Donc,
7 c'est dans leur traduction en anglais que j'ai pu les utiliser.
8 Mon souci a toujours été de faire œuvre originale et de ne pas
9 nécessairement dupliquer le travail qui avait été fait
10 précédemment à moi.

11 [14.06.45]

12 Q. Nous allons revenir un petit peu plus tard aux travaux
13 effectués par d'autres auteurs qui se sont, eux, particulièrement
14 plus intéressés à des documents d'archives de l'intérieur du
15 Kampuchéa démocratique. On y reviendra un petit peu plus tard.
16 Pour le moment, je voudrais... quelques questions complémentaires
17 sur les archives de centres de sécurité sur lesquels vous avez
18 travaillé.

19 Est-ce que j'ai bien compris votre déposition, à savoir que, en
20 ce qui concerne les archives... les archives papier, les seules que
21 vous avez pu étudier étaient celles de Krang Ta Chan, telles que
22 vous les avez obtenues de votre ami qui était chercheur au
23 CD-Cam?

24 R. En effet, à quoi bon répéter le travail qui avait été fait
25 fort bien par des quantités de chercheurs?

83

1 Et je pense surtout à David Chandler, qui a écrit un livre
2 complet sur S-21?
3 Pourquoi est-ce que j'aurais été contrôler ou dupliquer le
4 travail de David Chandler? Au moment où j'ai fait cette étude
5 globale - ça fait quand même, je ne sais pas, 30 ou 40 pages -,
6 une synthèse de mon étude des archives de Krang Ta Chan avec
7 l'aide de Cambodgiens, là, je crois que j'ai été le premier à le
8 faire.

9 [14.08.18]

10 Q. Ma question, elle n'était pas tellement pour faire référence à
11 S-21, mais plus par rapport à d'autres archives.

12 Simplement, on est d'accord que les seules archives disponibles
13 sur les centres de sécurité sur l'ensemble du Cambodge, celles
14 auxquelles vous avez eu accès, c'est simplement Krang Ta Chan;
15 vous n'avez pas eu d'archives papier d'autres centres de
16 sécurité.

17 R. Alors, je suis aussi allé à S-21. J'ai fait faire un certain
18 nombre de photocopies de personnages qui m'intéressaient.

19 D'abord, c'était les étrangers, les... deux Américains.

20 J'ai fait aussi les archives de Ta Ya, parce qu'il venait du
21 Nord-Est, de Ratanakiri.

22 Donc, j'ai photocopié un certain nombre d'archives de personnages
23 que je connaissais.

24 J'avais cherché celles de Chau Seng, mais ce n'est que des années
25 plus tard, c'est tout récemment que j'ai appris que, Chau Seng,

84

1 sa confession avait été placée sous un autre nom.

2 Et j'ai d'ailleurs été un petit peu déçu par sa confession parce

3 que, en fait, elle est assez brève, il nous dit qu'il était un

4 espion du SDECE, des renseignements français, mais c'est tout.

5 Donc, je n'ai pas appris grand-chose par la lecture de la

6 confession de Chau Seng.

7 [14.09.42]

8 Q. Excusez-moi, je vais faire comme les autres parties.

9 Malheureusement, notre temps est compté, donc, j'essaye de poser
10 des questions précises.

11 En fait, ma question n'était pas de savoir si vous avez consulté
12 des archives à S-21, c'était de savoir, en dehors de Krang Ta
13 Chan, celles que vous avez consultées sur les autres centres de
14 sécurité en dehors de S-21.

15 Est-ce que nous sommes d'accord que vous n'avez consulté que
16 Krang Ta Chan?

17 R. J'ai passé toutes les années 90 à chercher des archives et je
18 n'en ai jamais trouvé.

19 Q. Vous avez évoqué la difficulté effectivement d'obtenir des
20 archives, notamment parce qu'un certain nombre d'entre elles
21 auraient été détruites par le nouveau pouvoir après la chute du
22 Kampuchéa démocratique.

23 Donc, ma question est de savoir, quand vous faites des
24 généralités, par exemple, vous avez évoqué dans le cadre de votre
25 interrogatoire par le co-procureur que le fonctionnement général

85

1 - et, ça, j'ai cru comprendre que c'était une conclusion sur
2 l'ensemble du territoire... que le fonctionnement des centres de
3 sécurité au niveau des interrogatoires c'était: une personne qui
4 interrogeait, une personne qui prenait les notes, et une personne
5 éventuellement qui donnait des coups ou pratiquait la torture.
6 Ma question est donc la suivante, est-ce que ce sont des
7 conclusions que vous tirez de l'exploitation des archives à Krang
8 Ta Chan, et St-21 éventuellement, ou est-ce que c'est quelque
9 chose que vous tirez d'autres sources?

10 Et, si oui, lesquelles?

11 [14.11.41]

12 R. Oui. Si on regarde les archives écrites qu'on a, on n'a pas
13 énormément de renseignements sur ce que vous venez de décrire.
14 C'est évidemment par les témoignages des victimes, des
15 interrogateurs... et des interrogateurs que j'ai pu savoir comment
16 ça se passait, étant entendu toujours que c'est Moeung Sonn et
17 son épouse Phally, Moeung Phally, qui m'ont donné la clé qui a
18 ouvert "à" ce monde mystérieux et que pratiquement personne ne
19 connaissait.

20 Et c'est pour ça que je me suis, bon... dont j'ai été informé en 89
21 et 90. En 90, j'étais en Angleterre, l'été, donc, je ne suis pas
22 venu ici, mais en 91... dès 91, j'ai fait le premier tour du Tonlé
23 Sap, et j'ai parcouru pas mal de provinces.

24 Et, à mon horreur, je dois découvrir que ce que je croyais
25 exceptionnel dans le district de Prey Nob était, hélas, la norme

86

1 dans tous les districts et provinces que j'avais parcourus.

2 Q. Répondant à mon confrère de la partie civile, vous avez
3 indiqué que, selon le produit de vos recherches sur ces centres
4 de sécurité, ils étaient essentiellement rattachés aux districts
5 - c'est ce que j'ai compris de votre déposition.

6 Est-ce que vous pouvez indiquer si vous avez fait des recherches
7 particulières sur les responsables de ces districts, quels
8 étaient leurs noms et comment ils fonctionnaient au niveau du
9 Kampuchéa démocratique?

10 [14.13.39]

11 R. En effet, dans mes notes et plus peut-être dans mes cahiers
12 que dans les synthèses que j'ai données au tribunal, il y a
13 beaucoup de noms: "Ta ceci", "Ta cela", quelquefois c'était même
14 des chiffres.

15 Étant donné que ces noms étaient des noms révolutionnaires, ça ne
16 correspondait pas nécessairement à des noms de l'état civil.

17 Mais, étant donné que moi je n'étais pas chercheur du tribunal,
18 les chercheurs, disons, indépendants et qui voulaient faire une
19 investigation sur les prisons derrière S-21 et les prisons
20 derrière la commune populaire, qui était déjà un lieu

21 d'enfermement, je n'ai pas cherché à identifier exactement qui...
22 quels étaient les personnages.

23 Ça m'est arrivé parfois de trouver des personnages qui avaient
24 encore des responsabilités politiques aujourd'hui, bon,
25 personnages que je crois qu'il est inutile de nommer puisqu'ils

87

1 ont déjà été nommés plusieurs fois par vous-même ou par les
2 avocats de la défense.

3 [14.14.55]

4 Mais il faut quand même savoir que, étant donné - et ça, c'est
5 quelque chose que je souligne... que j'ai souligné de nombreuses
6 fois - que la répression s'est abattue essentiellement et en
7 premier lieu sur les Khmers rouges eux-mêmes... donc, il serait
8 extrêmement difficile maintenant, plus de trente ans après - 79...
9 ou je ne sais plus où en est le calcul - trente-cinq ans après,
10 de trouver des chefs de prison ou des chefs de district encore en
11 vie.

12 Premièrement, une... peut-être puisqu'il y a eu des purges
13 internes, ceux qui étaient responsables de district ou
14 responsables des prisons ont eux-mêmes été exécutés et purgés par
15 les Khmers rouges.

16 Et puis, avec les années qui sont passées, maintenant, il n'en
17 reste, je pense, très, très peu, et pratiquement plus.

18 Q. À l'audience de jeudi, donc, le 28 juillet 2015 (sic), un
19 petit peu après "14.04.51", vous avez dit ceci:

20 "Il y a, certes, quelques criminels qui ont été arrêtés, placés
21 en détention à Krang Ta Chan, des cadres khmers rouges qui
22 avaient accusé trop de gens."

23 Fin de citation.

24 Je voudrais savoir ce qui vous fait dire ça et est-ce que vous
25 vous souvenez de quels cadres khmers rouges avaient accusé trop

88

1 de gens?

2 [14.16.37]

3 R. Oui. Là, c'est dans ma synthèse. Je ne sais plus combien
4 c'était, c'était deux ou trois personnes... enfin, au moins une en
5 particulier. C'était donc vers... je crois que c'était peut-être en
6 78, 77 ou 78, dans les dernières phases du régime. Effectivement,
7 quand... mais, ça, on était dans la région "Nieredei", du
8 Sud-Ouest.

9 C'est évident que, quand il y a eu les purges qui ont commencé,
10 avec Koy Thuon dans le Nord-Centre, après, qui se sont étendues
11 au Nord-Ouest et ensuite l'Ouest, ensuite l'Est et le Nord-Est,
12 dans un premier temps, il a été proclamé qu'effectivement les
13 responsables qui ont été purgés avaient tué trop de gens, étaient
14 des criminels, et qu'on allait les remplacer par des nouveaux,
15 c'est-à-dire essentiellement les "Nieredei", les gens du
16 Sud-Ouest, les gens de Ta Mok, et qu'ils allaient être plus
17 gentils.

18 Or, en relisant en détail toutes mes notes de "Bopheu", j'ai
19 constaté que dans beaucoup d'endroits on avait proclamé que tout
20 allait aller mieux, qu'il y aurait moins de purges, qu'on allait
21 manger mieux, et cetera, mais les gens ont été très vite déçus
22 parce que, en réalité, les "Nieredei" étaient aussi cruels, sinon
23 plus, que les groupes précédents qui avaient été purgés.

24 [14.18.20]

25 Q. Et est-ce que vous vous souvenez de noms en particulier de

89

1 cadres qui avaient été arrêtés et accusés de cruauté

2 particulière?

3 R. Oui, c'est dans mon article sur Krang Ta Chan. Ils sont

4 identifiés par le nom, en langue anglaise et en langue khmère,

5 leur âge, leur origine, d'où ils venaient, et on n'a pas le temps

6 parce que l'heure passe, l'heure tourne, mais vous pouvez vous

7 référer exactement...

8 Je ne me souviens plus si c'était une ou deux ou trois personnes.

9 Parmi les genres de prisonniers qu'il y avait à Krang Ta Chan, il

10 y avait effectivement un, deux ou trois criminels, ce que nous on

11 appellerait "criminels".

12 Q. Et, vos sources sur ce point, c'était les sources

13 documentaires, à savoir les rapports, les interrogatoires ou des

14 choses qui pouvaient être... avoir été obtenues à la suite de

15 tortures ou est-ce que c'est des témoignages autres?

16 [14.19.43]

17 R. Non. D'après mon souvenir, c'est les archives de Krang Ta

18 Chan. Alors, évidemment, auprès d'un tribunal, ça n'a pas de

19 valeur de preuve puisqu'ils ont été obtenus par la torture ou

20 sous menace de torture. Ou alors, non, ça dépend si c'est des

21 comptes rendus d'interrogatoire ou si c'est des notices

22 biographiques qui accompagnaient... je crois que c'était les

23 notices biographiques qui accompagnaient les prisonniers.

24 Q. Précisément, sur ces notices biographiques, comment avez-vous

25 su que c'était des notices biographiques qui arrivaient avec la

1 personne au centre de détention?

2 R. Eh bien, c'est une question à poser à Ben Kiernan, puisque
3 c'est lui qui a trouvé ces archives, mais on peut évidemment
4 fortement supposer que, puisqu'il les a trouvées à Krang Ta Chan,
5 elles étaient bien là et qu'elles n'avaient pas été rajoutées par
6 je ne sais pas qui, un manipulateur du régime du "People's
7 Republic of Kampuchea", de la république populaire du Kampuchéa.
8 [14.21.05]

9 Q. En fait, je fais une distinction entre les notes
10 d'interrogatoire et les notices biographiques puisque vous-même
11 vous faites cette distinction-là en disant qu'il y en a qui
12 auraient été rédigées à Krang Ta Chan sur place et qu'il y avait
13 des documents avec lesquels les détenus arrivaient au centre de
14 détention.

15 Donc, ma question est de savoir comment est-ce que vous savez
16 qu'il y avait une différence entre ces deux documents et que ces
17 notices biographiques n'avaient pas été faites sur place?

18 R. Alors, je le sais sur (inaudible) évidemment, puisque ces
19 notices se trouvaient à Krang Ta Chan, je dirais qu'elles ont été
20 recueillies par Ben Kiernan. Mais, surtout, je le savais parce
21 que, dans tout le pays, les gens qui arrivaient dans une prison
22 avaient un dossier sur eux. Ils n'arrivaient pas les mains vides
23 - avec les mains, bon, attachées derrière le dos -, parce que,
24 encore une fois, le régime du Kampuchéa démocratique était...
25 contrairement à la tradition cambodgienne, était un régime pas

91

1 simplement de tradition orale, mais écrite. Et tout était écrit.
2 Alors, ça, c'était une question qu'on a beaucoup posée à Duch, et
3 je crois que, là, c'était pas toujours très, très clair, ses
4 réponses. Si, évidemment... s'il y avait des dossiers, des notes
5 biographiques sur les personnages qu'on envoyait à S-21 ou si
6 elles avaient été établies à la va-vite au début de... au moment où
7 on prenait la photographie, pour leur demander leur identité, et
8 cetera.
9 Ce n'était pas très clair pour moi à S-21. Enfin, ça l'est
10 peut-être pour le tribunal.
11 Mais par contre, pour les prisons de provinces, c'est absolument
12 certain que les prisonniers arrivaient avec un dossier puisqu'ils
13 avaient... pour deux raisons.
14 D'abord, au départ, la plupart des prisonniers étaient des
15 17-Avril - ou le Peuple nouveau, comme vous préférez qu'on les
16 appelle -, et chaque... pratiquement, chaque membre des Peuple
17 nouveau, on lui demandait de rédiger sa propre autobiographie.
18 On demandait aussi à chaque membre du Parti de rédiger sa propre
19 autobiographie et de répéter l'opération une ou deux années plus
20 tard. Peut-être le Peuple ancien a peut-être échappé plus à cette
21 pratique.
22 Donc, les gens qui étaient d'origine du Peuple nouveau avaient
23 déjà, au sein de la commune populaire, une note ou un dossier sur
24 eux. S'ils étaient arrêtés, à ce moment-là ils étaient toujours
25 interrogés dans le poste de police local, donc, ça se rajoutait à

1 ce qu'on avait déjà. Donc, ils étaient accompagnés d'un dossier.

2 [14.23.57]

3 Q. Et, là, je suis désolée, j'insiste parce que je voudrais être
4 sûre de comprendre, le fait que ces prisonniers arriveraient avec
5 des biographies déjà établies, vous l'avez lu quelque part?

6 On vous l'a dit?

7 Je ne comprends pas. Vous me faites une description, mais je ne
8 comprends pas quelle est la source de votre affirmation.

9 R. La source, c'est mes multiples témoignages où les gens disent:
10 "On m'a arrêté un soir, on m'a emmené au poste de police et on
11 m'a interrogé. Et il y a quelqu'un qui prenait les notes quelque
12 part."

13 Maintenant, c'est très difficile de généraliser sur le Kampuchéa
14 démocratique puisque, une fois encore, en plus, c'était
15 l'anarchie et le chaos.

16 Dans certaines occasions, on a pu emmener... bien, c'est le cas de
17 Moeung Sonn, il a été arrêté chez lui un soir à la nuit tombée.
18 Et il croyait qu'on l'emmenait à Kampong Som, à Sihanoukville. Et
19 puis la voiture a bifurqué vers le nord et non pas vers le sud et
20 l'a emmené à Ta Ney. Lui, il n'est pas passé par un poste de
21 police.

22 Voilà.

23 Donc... mais je pense que, sur Moeung Sonn, on avait déjà des
24 renseignements et qu'il a dû être, quand on l'a amené à Ta Ney,
25 il y avait... il devait y avoir déjà des papiers puisqu'il avait

93

1 fallu qu'il rédige son autobiographie.

2 [14.25.30]

3 Q. Au niveau des archives de Krang Ta Chan spécifiquement, vous
4 avez évoqué le fait que, vous, vous n'avez eu accès qu'à des
5 photocopies.

6 J'ai entendu votre explication selon laquelle il faut demander à
7 Ben Kiernan parce que, a priori, ce serait lui qui aurait eu ces
8 documents en mains le premier, avant même le CD-Cam.

9 Ce que je voudrais savoir, c'est est-ce que vous avez le
10 souvenir, lorsque vous avez consulté ces documents, d'avoir vu
11 des chiffres sur le nombre total de prisonniers à Krang Ta Chan?

12 R. Non, je n'ai pas "reparcouru" tout le dossier d'archives que
13 j'ai, de copies de Krang Ta Chan avant de venir. Vous m'avez
14 donné beaucoup de documents à lire, et j'ai bien travaillé,
15 Maître.

16 Pendant le week-end, j'ai relu tout ce que vous m'avez donné à
17 lire. Vous ne m'avez pas dit qu'il fallait que je révise aussi
18 les archives de Krang Ta Chan.

19 Mes souvenirs, c'est que, effectivement, il y avait des listes,
20 mais je ne crois pas me souvenir qu'il y avait... il y avait des
21 listes de prisonniers, des colonnes, des colonnes.

22 Mais est-ce qu'il y avait des chiffres totaux? Je ne me rappelle
23 pas. C'est moi qui ai fait le total, je crois, de noms qui
24 étaient évoqués, et je crois que j'étais arrivé au chiffre de
25 477, si je ne me trompe - donc, ça faisait un peu moins de 500

1 personnes -, qui était très, très loin, pas du tout... avec la
2 totalité des personnes qui étaient passées par Krang Ta Chan.
3 [14.27.18]

4 Q. Je voudrais, avec l'autorisation de Monsieur le Président,
5 qu'on puisse vous remettre une page d'un document, E3/2107, qui
6 est une mention manuscrite sur laquelle nous avons eu à faire une
7 requête, mais qui évoque un nombre de personnes. Et je voulais
8 savoir si vous avez... si vous aviez le souvenir d'avoir vu ce
9 document.

10 Donc, c'est le document E3/2107 - ERN, en khmer: 00068049; en
11 français: 00655725; et, en anglais: 00290205.

12 Si on peut remettre...

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Allez-y.

15 Me GUISSÉ:

16 Et, pendant que le document est remis à M. Locard, je précise
17 que, sur la version en anglais, on a une mention - et je vais la
18 lire en anglais -, une mention de l'équipe de traduction qui dit
19 que la mention manuscrite apparaît sur une page séparée - et
20 c'est dit exactement à l'ERN que je viens de citer:

21 (Interprétation de l'anglais)

22 "Page distincte, note gribouillée, pas dans l'écriture manuscrite
23 du reste du document."

24 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

25 Fin de citation.

95

1 Q. Donc, je sais que ce n'est pas forcément évident de se
2 souvenir de tous les documents que vous avez consultés sur Krang
3 Ta Chan, mais est-ce que vous vous souvenez avoir vu ou avoir eu
4 accès à cette note... à cette page séparée d'un document avec cette
5 écriture particulière mentionnant le chiffre de quinze mille
6 ennemis?

7 [14.29.40]

8 M. LOCARD:

9 R. Oui, effectivement, le... il y a bien le chiffre de quinze mille
10 ici en chiffres arabes.

11 Q. En fait, ma question n'est pas de vous faire confirmer ce
12 qu'il y a écrit, mais de savoir si vous aviez eu ce document en
13 mains.

14 R. Je ne me rappelle absolument pas. Ça, je n'en sais rien. Ce
15 qu'il faudrait... ce qui serait utile, c'est que j'aie à S-21 ou
16 à CD-Cam avec ma collection de photocopies et voir si elle est
17 complète, si...

18 Ce document, en khmer, ne me dit rien du tout parce que j'aurais
19 certainement essayé de le faire déchiffrer.

20 C'est dans une écriture... on voit bien que c'est "103", de la
21 région... non, c'est bien "803"?

22 Je ne sais pas, ou...

23 Q. A priori, c'est marqué "la région 105".

24 En fait...

25 R. Pardon, "805"... région "105".

96

1 Bon. Non, ça ne me dit rien. Ça ne me dit rien.

2 [14.30.48]

3 Q. Si ça ne vous dit rien, je ne vous pose pas de question

4 supplémentaire sur le sujet. Mais, du coup, ça me permet de

5 rebondir sur la question de la difficulté d'avoir des archives,

6 de la destruction des archives et également de la propagande qui

7 a pu avoir lieu sur les chiffres ou sur le type de documents qui

8 étaient utilisés par les chercheurs juste après la chute du

9 Kampuchéa démocratique.

10 Vous avez entendu un certain nombre de témoins juste quand vous

11 avez commencé vos recherches, et vous avez fait un rapport,

12 notamment le rapport E3/2071 sur... intitulé "Notes de recherche

13 sur les réseaux du Kampuchéa démocratique, région Nord-Ouest",

14 et, comme vous l'a fait remarquer mon confrère tout à l'heure,

15 vous avez, à plusieurs reprises dans ce document - et notamment à

16 la page, en khmer: 00233387, et ça se poursuit sur la page

17 suivante; à l'ERN, en français: 00292779; et à l'ERN, en anglais:

18 0087306 -, et vous faites des commentaires en fonction de ce qui

19 vous est rapporté.

20 Et là, par exemple, vous dites:

21 "C'est la propagande habituelle du RPK."

22 Et:

23 "Les témoins se croient-ils obligés de le répéter ou y

24 croient-ils vraiment?"

25 [14.32.42]

97

1 Un autre commentaire que vous mentionnez dans un autre... un autre
2 rapport... ou, plutôt, le même rapport à une autre page - document,
3 en français: 00292788; ERN, en anglais: 00087316; et ERN, en
4 khmer: 00233403 -, vous y évoquez un chiffre qui vous est donné,
5 et vous dites:

6 "Au cours de la période de Heng Samrin, le nombre de personnes
7 exécutées sur ce lieu aurait été de cinquante mille."

8 Et, entre crochets, votre commentaire est:

9 "L'estimation du CD-Cam tourne autour de vingt mille à vingt-cinq
10 mille."

11 Fin de citation.

12 Je vais tout à l'heure vous confronter encore à un autre passage
13 d'un autre rapport, mais, de façon générale, comment cela se
14 passait-il pour vous lorsque vous travailliez sur des documents
15 ou sur des informations où vous évoquiez des chiffres?

16 Comment est-ce que vous preniez en compte ces chiffres et comment
17 vous les confrontiez et à quoi vous les confrontiez?

18 [14.34.23]

19 R. Oui. Alors, les chiffres qui ont été donnés par les autorités
20 de la république populaire du Kampuchéa démocratique (sic)
21 étaient souvent tellement extravagants que même CD-Cam, qui était
22 moins prudent que moi, trouvait que c'était très probablement
23 exagéré.

24 Bon, on a cité dans ce tribunal... c'était Kar Savuth, l'avocat de
25 Duch, qui a évoqué des prisons où on avait exécuté plus de cent

98

1 mille personnes.

2 Je peux vous garantir que ces chiffres sont complètement
3 fantaisistes et qu'ils n'approchent en rien la réalité. Le plus
4 grand nombre d'exécutions a pu se passer du côté de Kralanh,
5 province de Siem Reap, ou de <Serei Saophoan>, où effectivement
6 l'ensemble de la population était considérée comme... tout à fait à
7 l'ouest du pays, comme Peuple nouveau, donc, la répression était
8 peut-être plus sanglante.

9 [14.35.29]

10 Alors, comment... alors, nécessairement, surtout... alors, ces
11 remarques, je pense qu'elles doivent dater du début des années
12 90. Vous ne me donnez pas les dates, parce que, je crois, chaque
13 fois je mettais les dates de mes interviews.

14 Je pense que c'est plutôt dans les débuts de mes recherches.
15 Donc, moi, formé par... un peu par Jean-Luc Domenach, qui est un
16 spécialiste de la Chine et qui m'a toujours recommandé - il était
17 à mon jury de thèse - d'être très prudent dans les chiffres qu'on
18 avance, j'ai plutôt tendance... et, d'autre part, je sais comment
19 fonctionne la mémoire, plus les années passent, plus les chiffres
20 se gonflent, j'ai toujours eu tendance à plutôt minorer.

21 Quand on me demandait de donner des hypothèses basses, des
22 hypothèses hautes, j'ai toujours pris plutôt l'hypothèse basse,
23 qui me paraissait probablement plus proche de la réalité.

24 Je crois que, comme je l'ai expliqué, il y avait un certain
25 nombre d'indices qui nous permettaient d'identifier l'importance

99

1 de ce lieu de torture, d'interrogatoire et d'exécution, avec,
2 d'une part, je l'ai peut-être pas dit la première fois, mais
3 c'est les locaux, l'importance du nombre de prisonniers qu'il
4 pouvait y avoir, et puis les mouvements, comme je l'ai indiqué
5 plus tôt, le nombre de prisonniers qui pouvaient être amenés
6 chaque jour ou chaque semaine ou chaque mois, et également la
7 durée d'existence de telle ou telle institution, sachant que je
8 n'ai jamais pris pour argent comptant les chiffres donnés par la
9 république populaire du Kampuchéa.

10 Il faut dire que, dès après la mise en place d'un régime
11 pluripartite et la nouvelle constitution, les autorités étaient
12 moins soucieuses de s'intéresser au Kampuchéa démocratique,
13 surtout depuis le retour de Sihanouk, et, là, j'avais de moins en
14 moins affaire aux autorités. Voilà.

15 [14.37.49]

16 Me GUISSÉ:

17 Monsieur le Président, je vois l'heure. Peut-être que vous voulez
18 marquer la pause maintenant?

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci.

21 Merci à l'expert.

22 Nous allons observer une pause jusqu'à 15 heures.

23 Huissier d'audience, veuillez accompagner l'expert dans la salle
24 d'attente et le ramener dans le prétoire pour 15 heures.

25 Suspension de l'audience.

100

1 (Suspension de l'audience: 14h38)

2 (Reprise de l'audience: 14h59)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

5 La parole est cédée à l'équipe de défense de Khieu Samphan, pour
6 poursuivre l'interrogatoire de l'expert.

7 Vous avez la parole.

8 Me GUISSÉ:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Q. Pour terminer avec les rapports que vous avez rédigés, vous
11 avez fait notamment un rapport particulier sur Kampong Cham,
12 document E3/2649.

13 Et, particulièrement, vous vous êtes intéressé à une prison que
14 nous avons évoquée devant cette Chambre, celle de Wat Au Trakuon.

15 [15.01.01]

16 Et - à l'ERN, en français: 00614111; en anglais: 00208395; et, en
17 khmer: 00660598 - voilà ce que vous dites, toujours au sujet des
18 chiffres:

19 "Lorsque j'ai demandé si les chiffres fournis par le CD-Cam
20 étaient fiables - entre parenthèses, 32690 victimes et 467 fosses
21 -, il a répondu que le nombre exact qu'il a vérifié était de
22 39007 plus une, car il a été témoin de la dernière personne
23 exécutée. Le total était donc de 39008 personnes. Il ne sait pas
24 pourquoi autant de personnes ont été tuées."

25 Et votre commentaire, entre crochets, est le suivant:

101

1 "Il s'agit, bien sûr, de chiffres extravagants de la république
2 populaire du Kampuchéa prescrits par les autorités au début du
3 régime. Ils n'auraient jamais pu être aussi précis puisque nous
4 avons su que toutes les archives ont été détruites et perdues,
5 principalement par ignorance et négligence, car il paraît que les
6 autorités n'avaient été en rien responsables de leur disparition.
7 Typique de la recherche du CD-Cam, leurs jeunes chercheurs
8 inexpérimentés ont simplement pris note des chiffres de l'époque
9 de la république populaire du Kampuchéa et peut-être n'ont-ils
10 jamais mené d'enquête indépendante."

11 Fin de citation.

12 Ma première question est de savoir est-ce que vous avez
13 particulièrement posé des questions sur les archives de Wat Au
14 Trakuon et est-ce que c'est de ces archives-là dont vous parlez
15 dont vous dites qu'elles auraient été détruites par ignorance et
16 négligence?

17 [15.03.00]

18 M. LOCARD:

19 R. Je crois avoir déjà répondu à ce type de question parce que
20 j'ai dit qu'il y avait des flots d'archives dans tout le pays et
21 que la priorité des gens à cette époque, après le 7 janvier 79,
22 c'était de survivre, trouver de la nourriture, retrouver leurs
23 familles, reconstituer... retourner chez eux, et cetera. Vous
24 pouvez bien imaginer cette atmosphère apocalyptique.

25 Des feuilles de papier qui pouvaient voler à droite et à gauche,

102

1 c'était la priorité de personne. Premièrement.
2 Deuxièmement, il est possible qu'à certains endroits on les ait
3 détruites systématiquement puisque la théorie, à l'époque de la
4 république populaire du Kampuchéa démocratique (sic), c'est que
5 sous le Kampuchéa démocratique il y avait une prison qu'ils ont
6 baptisée Tuol Sleng, qui s'appelait "<Sor mphey muoy>" (phon.).
7 Il y avait une seule prison. Pourquoi? Parce que... et, autour de
8 cette prison, il y avait l'abominable Duch et l'abominable Pol
9 Pot et l'abominable Ieng Sary.
10 Donc, il y avait les mauvais Khmers rouges et il y avait les bons
11 Khmers rouges ralliés au régime du Kampuchéa... de la république
12 populaire du Kampuchéa démocratique (sic).
13 Donc, ce n'était pas de l'intérêt de ce nouveau régime de dire
14 que S-21 n'était pas la seule prison et qu'en fait il y avait des
15 prisons partout.
16 Il n'y a aucun pays qui n'a qu'une seule prison. Voilà. Donc, des
17 archives, il y en avait pas.
18 [15.04.40]
19 Très rapidement, vous m'aviez demandé pour Krang Ta Chan, qui
20 étaient les personnages qui effectivement étaient des criminels,
21 j'ai vite retrouvé pendant la pause trois personnages que je
22 nomme à la page 16 et 17, il s'agit de deux violeurs, deux
23 messieurs qui ont violé des enfants, des petites filles très
24 jeunes, 5 et 14 ans, et l'autre... 13 et 10 ans. Voilà, d'une part.
25 Et, d'autre part, un ancien chef d'une prison. Voilà, c'est les

103

1 pages 16 et 17 dans mon rapport.

2 Donc, effectivement, des chefs de prison - "prothean kuk" en
3 khmer", "prothean kuk" - ont effectivement pu être purgés dans la
4 dernière partie du régime.

5 Bon. Voilà. Je ferme la parenthèse.

6 [15.05.34]

7 Q. Une dernière question au sujet des documents et des chiffres
8 fournis après la chute du régime.

9 Nous avons au dossier trois déclarations de personnes de CD-Cam
10 ou autres ayant travaillé sur des rapports relatifs à des sites

11 d'exécution, il s'agit des documents E3/10616, E3/10617 et

12 E3/10618, avec des noms que je ne peux pas citer à l'audience.

13 Mais, dans la déclaration E3/10616 à la réponse 28 - que je vais
14 citer en anglais parce que le document n'est qu'en anglais -,

15 l'enquêteur des co-juges d'instruction demande au témoin

16 interrogé, qui a travaillé, donc, sur des rapports de CD-Cam, et

17 lui demande:

18 [15.06.43]

19 (Interprétation de l'anglais)

20 "D'où avez-vous obtenu les documents concernant les noms de ces
21 sites?"

22 Réponse 28:

23 "Le responsable du bureau de la propagande et de la culture nous
24 les a remis."

25 Question:

104

1 "Vous souvenez-vous qui vous a donné ces documents?"

2 Réponse 29:

3 "Monsieur Hab Soeurn, <le chef> du bureau du district, et M.

4 Thlang Thong, un responsable du bureau <de la culture> du

5 district, nous ont donné les documents et emmenés sur le site des

6 crimes. <Les rapports qu'ils nous avaient remis étaient>

7 véridiques <bien que nous ne nous soyons> pas rendus sur certains

8 de <ces> lieux <>."

9 Fin de citation.

10 Donc, ma question est, pour confirmer, vous nous avez évoqué que,

11 lorsque vous-même vous avez fait vos recherches, vous étiez

12 accompagné de quelqu'un ou vos mouvements étaient restreints,

13 est-ce que c'était des officiels du bureau de la propagande et de

14 la culture qui s'occupaient de vous donner des documents, s'il y

15 en avait, et de vous accompagner éventuellement sur les sites?

16 [15.08.06]

17 R. D'abord, je vous remercie pour cette citation en anglais.

18 Ce que j'évoquais était une hypothèse et un fort soupçon; là, ça

19 confirme mon hypothèse. Bon, je vous en remercie.

20 En ce qui concerne mes propres relations avec les autorités

21 locales, je voudrais dire que mes recherches au début des années

22 90 ont été faites avec une permission officielle de M. Khieu

23 Kanharith, qui était à ce moment-là déjà ministre de

24 l'information, francophone, francophile, et qui m'avait encouragé

25 dans ce travail, ce qui me permettait d'avoir une lettre

1 d'introduction chaque fois que j'arrivais dans une province ou
2 dans un district.
3 Ça me donnait un statut pas complètement de chercheur
4 indépendant, je travaillais avec la bénédiction des autorités à
5 un régime qui était en train de changer à grande vitesse, au
6 moment des négociations de Paris et de l'UNTAC, l'organisation
7 des Nations Unies. Voilà.
8 Donc, c'est évident que, moi, comme CD-Cam... je suis allé auprès
9 du bureau... c'était information et culture.
10 Alors, ça dépendait complètement des lieux, il y avait des
11 endroits où... je pense surtout à la province de Svay Rieng... et ça
12 fait partie des documents que vous m'avez donnés, un extrait du
13 dernier livre de Craig Etcheson sur... "After the Killing Fields",
14 des pages qui sont parmi les documents non identifiés que vous
15 m'avez donnés.
16 Et justement je crois que la province de Svay Rieng avait fait un
17 travail assez sérieux, le service information et culture, sur les
18 sites de crime des Khmers rouges...
19 Et il y avait un tableau assez complet de toutes les prisons
20 khmères rouges. Donc, ce... et très souvent j'ai pu rencontrer des
21 gens très sympathiques parce qu'ils n'avaient pas de fonctions
22 politiques vraiment importantes, ils n'avaient pas de
23 responsabilités, ni politiques ni financières, dans ces
24 districts.
25 Donc, ça a été une source importante, mais ça dépendait des

1 endroits, bien sûr.

2 [15.10.41]

3 Q. Je suis désolée, mais je vais vous demander de faire, si
4 possible, des réponses courtes parce que mon temps est de plus en
5 plus compté.

6 R. Oui. Très bien.

7 Q. Et ça va être très compliqué, donc...

8 R. D'accord.

9 Q. À l'attention de la Chambre et des parties, je n'ai pas eu le
10 temps de revoir tous ces passages, mais je renvoie donc au
11 document E3/10617 à la réponse 10, E3/10618, à la réponse 3, qui,
12 de façon similaire aux documents que j'ai cités, renvoient au
13 fait que les documents fournis à CD-Cam l'ont été par des gens du
14 ministère de la propagande ou de l'information ou par des
15 autorités.

16 J'en viens maintenant à un point important de mon interrogatoire
17 qui est ce que vous avez écrit à propos de Khieu Samphan, les
18 affirmations que vous avez pu faire au fil des ans dans vos
19 différents ouvrages et articles, et je vais évidemment vous
20 demander vos sources.

21 Premier passage... première question, déjà, vous l'avez confirmé,
22 mais vous n'avez pas de souvenir d'avoir pris de notes lors d'un
23 bref entretien avec M. Khieu Samphan à Pailin - sur introduction
24 de Suong Sikoeun, si j'ai bien compris.

25 Est-ce que nous sommes d'accord que, dans le cadre de vos

107

1 recherches, vous n'avez pas fait de recherches particulières sur
2 la période avant le Kampuchéa démocratique, c'est-à-dire pré-75?
3 [15.12.30]

4 R. La période pré-75, si vous avez vu mon dernier ouvrage
5 "Pourquoi les Khmers rouges?", il y a plusieurs chapitres sur
6 l'histoire de la démocratie au Cambodge, sur ce qui s'est passé
7 dans les années parisiennes pour un certain nombre de
8 Cambodgiens.

9 J'ai fait l'analyse de la thèse de Khieu Samphan, dont je tire la
10 conclusion qu'il est partisan de l'économie mixte, comme en
11 France, et que ce n'était absolument pas "The White Paper" ou le
12 programme économique ou politique du Kampuchéa démocratique.

13 Je m'appuie aussi sur le travail de nombreuses autres personnes,
14 dont l'étudiant français Sasha Sher, qui a fait sa thèse
15 également et qui avait fait une étude extrêmement intéressante
16 sur les intellectuels cambodgiens qui ont rejoint les Khmers
17 rouges et qui avaient été étudiants à Paris, en France.

18 Voilà.

19 Donc, effectivement, je n'ai rien apporté de très original, mais,
20 de tous ces travaux, j'en fais la synthèse dans les premiers
21 chapitres de mon livre "Pourquoi les Khmers rouges?".

22 [15.13.55]

23 Q. Avant d'en venir à cet ouvrage, je voudrais revenir à votre
24 ouvrage E3/2812, "Petit Livre rouge de Pol Pot", donc, première
25 édition, 1996.

108

1 ERN, en français: 00395113; et ERN, en anglais: 00394791.

2 Là, vous évoquez, dans le passage que je vais lire, tout ce qui
3 est prison du genre de Tuol Sleng.

4 Et vous dites ceci:

5 "Une des tâches essentielles de tous les responsables à tous les
6 niveaux était donc de découvrir tous les opposants, de faire
7 voler en éclats toutes les solidarités familiales, de tuer dans
8 l'œuf toute tentative de rébellion. Cette mission, quasiment
9 philosophique, puisqu'il s'agissait somme toute de distinguer le
10 vrai du faux, faisait l'objet de nombreux débats au sommet et de
11 directives très précises de l'Angkar. On peut dire d'ailleurs que
12 ce fut la seule branche du gouvernement sous la responsabilité de
13 Khieu Samphan avec ses multiples interrogateurs et geôliers, sans
14 parler de l'énorme paperasserie, qui fonctionna de manière
15 efficace."

16 Fin de citation.

17 Vous ne citez pas de source particulière à ce passage, mais
18 qu'est-ce qui vous permet d'affirmer... alors, je sais que c'est en
19 96, peut-être que les choses ont évolué, mais, là, vous indiquez
20 que cette branche du gouvernement, donc en charge des
21 interrogateurs et des geôliers, était ou aurait été, selon vous,
22 la seule branche du gouvernement sous la responsabilité de Khieu
23 Samphan?

24 [15.16.04]

25 R. Alors là, effectivement, dans cette affirmation péremptoire et

109

- 1 générale, il y a une erreur.
- 2 Si j'ai écrit "Khieu Samphan", c'est une erreur.
- 3 C'est la direction khmère rouge, en général.
- 4 Khieu Samphan n'était pas directement... parmi ses nombreuses
- 5 attributions... et le fait qu'il était toujours au centre du
- 6 pouvoir, il n'avait pas la direction spécifique de la répression,
- 7 sauf que j'ai vu - dans Philip Short, en particulier - qu'il
- 8 discutait avec Nuon Chea ou avec Pol Pot de la nécessité
- 9 éventuellement d'arrêter telle ou telle personne.
- 10 Mais il est certain que si j'ai mis le nom exclusif de Khieu
- 11 Samphan, là, je m'excuse, c'est une erreur.
- 12 Par contre, l'affirmation générale que c'était la seule branche
- 13 du gouvernement du Kampuchéa démocratique qui a été efficace, ça,
- 14 je ne suis pas le seul à le dire, je crois que je l'ai lu dans
- 15 David Chandler en premier, rien ne fonctionnait sous le Kampuchéa
- 16 démocratique. Rien.
- 17 On peut dire, ni l'éducation, ni la santé, peut-être la
- 18 production de riz, oui, mais en tous les cas pas à la manière
- 19 dont les personnes étaient nourries. La famine...
- 20 Q. Excusez-moi.
- 21 R. ... régnait partout...
- 22 Q. Excusez-moi.
- 23 R. ... contre...
- 24 Q. Excusez-moi.
- 25 R. Oui.

110

1 [15.17.36]

2 Q. Là, je suis désolée, mais, avec le temps qui m'est compté, je
3 voudrais me concentrer sur les parties concernant M. Khieu
4 Samphan, et je n'ai pas terminé sur les citations que je veux
5 faire à ce sujet.

6 Vous avez, répondant à une question de M. le co-procureur, jeudi,
7 évoqué les sources du passage que je vais rappeler dans votre
8 ouvrage E3/2812 - toujours.

9 Donc, c'était sous le slogan 92 en anglais et sous le slogan 80
10 dans la version française, à l'ERN 00395067.

11 Et vous avez indiqué:

12 "Rappelons que l'obsession majeure de Khieu Samphan, le chef de
13 l'État du régime, était de nettoyer la société cambodgienne,
14 obsession qui devint celle de tous les dirigeants, pour devenir
15 ce qu'il faut bien appeler la marque d'une paranoïa collective."
16 Fin de citation.

17 [15.18.39]

18 Et, lorsque M. le co-procureur vous a posé des questions sur
19 l'origine de cette... de ce mot "obsession" que vous avez utilisé,
20 j'ai cru comprendre que vous avez renvoyé au témoignage de la
21 personne que vous connaissez, Jacqueline Félix (phon.), qui a
22 assisté au cours d'économie de M. Khieu Samphan.

23 Donc, lorsque vous évoquez cette obsession, vous parlez de la
24 période pré-75, en tout cas, et, la source que vous avez, ce
25 serait cette personne-là.

111

1 Est-ce que j'ai bien compris que c'est sur la base de ce
2 témoignage que vous avez écrit ce passage puisque vous mettez
3 encore une fois des guillemets sur le terme "nettoyer"?
4 [15.19.43]
5 R. Oui, en effet.
6 C'était "nettoyer" et "torcher", c'est même encore plus fort.
7 Mais bon, ça, si vous voulez, quand on affirme quelque chose, il
8 faut avoir plusieurs sources quand même, donc, ce n'est pas ma
9 seule source.
10 Mon autre source, et qui est bien connue de tout le monde, c'est
11 que Khieu Samphan, à l'époque du Sangkum, était appelé ou était
12 le symbole de ce qu'on appelait "Monsieur Propre", c'est-à-dire
13 qu'il avait refusé de s'immiscer ou de se laisser entraîner dans
14 toutes les combines de corruption.
15 C'était symbolisé, même c'était tellement devenu "Monsieur
16 Propre" qu'on avait dit qu'il avait refusé d'utiliser les
17 automobiles et qu'il ne circulait qu'à bicyclette.
18 Et, dans son interview à Philip Short, il a dit: "Ce n'est pas
19 tout à fait exact. Je ne circulais pas qu'à bicyclette, j'avais
20 en effet une voiture aussi, une automobile", mais que c'était une
21 vieille voiture.
22 Voilà. Donc, c'était "Monsieur Propre".
23 Q. Et, si je comprends bien, c'est de ces éléments que vous
24 utilisez le terme "obsession", c'est bien ça?
25 [15.21.16]]

112

1 R. Lié au mot... au terme khmer "boh sam at" (phon.), et "borisot",
2 "borisot", "borisot", la pureté à tous les points de vue. La
3 propreté était une obsession.

4 Je pense que Nuon Chea, en tant qu'un des... quand même, des
5 idéologues ou des théoriciens du régime, qu'il partageait avec
6 toute la direction. Il fallait faire en sorte que la société soit
7 propre, voilà, nettoyée.

8 Q. Dans la première édition, donc, l'édition de 2013 de "Pourquoi
9 les Khmers rouges?", je crois - je n'ai pas noté - qu'il n'y a
10 pas encore de numéro "E3" pour cette première édition, donc, à
11 l'attention de la Chambre et des parties, je vais toujours parler
12 de la première édition de 2013 lorsque je fais référence à ces
13 documents, vous dites... et c'est un passage qui renvoie à la
14 partie que je viens de citer de votre ouvrage sur les slogans,
15 vous dites à propos de Khieu Samphan:

16 "On retrouve le personnage qui, dans ses cours d'économie
17 politique à l'université de Phnom Penh, se montrait souvent
18 agressif vis-à-vis de ses étudiants européens ou étrangers,
19 rappelant qu'il était là uniquement pour les élèves khmers. Il
20 fallait nettoyer, torcher la société de tous les corrompus venus
21 de l'extérieur."

22 Fin de citation.

23 Et là, dans la note de bas de page 96, à la suite de cet extrait,
24 vous renvoyez, donc, au "Petit Livre rouge", E3/2812.

25 Toujours répondant à M. le co-procureur et évoquant l'anecdote

113

1 racontée par Madame...

2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

3 Interruption du Président.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Veuillez patienter, Maître.

6 Monsieur le substitut du co-procureur international, vous avez la

7 parole.

8 [15.23.13]

9 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

10 Merci. Bonjour à tous.

11 Ce serait utile, je pense, que l'avocat de la défense puisse nous

12 donner au moins le numéro de la page parce que là on a une

13 citation, on a un numéro de note de bas de page, on n'a pas le

14 numéro de la page, c'est un peu difficile dans ces conditions de

15 suivre. Voilà. Je la remercie de le faire systématiquement chaque

16 fois qu'elle citera ce livre, en tout cas l'édition 2013.

17 Me GUISSÉ:

18 Oui, oui, effectivement, je suis confuse, c'est un oubli de ma

19 part.

20 C'est la page 105, donc.

21 Q. Donc, dans cet extrait, vous renvoyez, donc, à... si je

22 comprends bien, à l'anecdote que vous avait racontée, Jacqueline

23 Félix (phon.), que vous avez rapportée à l'audience de jeudi.

24 Ma question est de savoir à quels autres incidents faites-vous

25 référence quand vous dites qu'il se montrait souvent agressif

114

1 vis-à-vis de ses étudiants européens ou étrangers?

2 Dans cette "rédaction", on a l'impression que c'est quelque chose
3 de récurrent et qu'il aurait eu des comportements agressifs à
4 plusieurs reprises.

5 Là, en l'occurrence, ce que vous avez indiqué à la Chambre,
6 c'était qu'il avait demandé à cette jeune femme pourquoi elle
7 n'était pas en France et pourquoi elle était dans une université
8 khmère.

9 Donc, d'où tirez-vous cette généralité et ce caractère de
10 fréquence d'agressivité vis-à-vis des étudiants européens ou
11 étrangers?

12 [15.24.53]

13 M. LOCARD:

14 R. Premièrement, on m'a déjà interrogé sur cette question, j'ai
15 déjà répondu, donc, c'est une question répétitive, et vous dites
16 que le temps est compté. Premièrement.

17 Deuxièmement, j'ai... je n'aurais peut-être pas dû mentionner ça,
18 puisque ce n'est basé que sur une seule source, Jacqueline Félix.
19 Bien évidemment, je n'assistais pas à ses cours, j'étais à ce
20 moment-là professeur au lycée Descartes.

21 Q. Vous avez également indiqué à cette audience que vous aviez la
22 conviction que Khieu Samphan était en lien, bien longtemps avant
23 son départ dans la jungle à la suite des menaces du régime de
24 Sihanouk, avec les dirigeants du PCK. Lorsque vous avez été
25 interrogé sur quels étaient les éléments qui vous permettaient

115

1 d'affirmer que ça faisait longtemps qu'il était en relation avec
2 les dirigeants du PCK, vous avez dit "bien, la preuve serait que,
3 bien, il a pu prendre contact avec ces personnes pour fuir".

4 En dehors de cette conviction et de ces déductions, est-ce que
5 vous avez des éléments matériels précis ou des témoignages précis
6 évoquant ces liens antérieurs supposés?

7 [15.26.28]

8 R. Oui, Maître, vous m'avez dit que vous alliez m'interroger... on
9 allait m'interroger sur les différences entre la première et la
10 deuxième édition de "Pourquoi les Khmers rouges?".

11 J'ai passé une grande partie de mon dimanche à relire "Pourquoi
12 les Khmers rouges?", c'est vrai que c'est un petit peu long,
13 j'aurais pu faire un peu plus court.

14 Mais, en effet, je suis tombé sur deux allusions - je n'ai pas
15 noté les pages exactes - sur le fait que... alors, ma source cette
16 fois-ci sera So Hong - ou Saloth Ban.

17 Peu avant la disparition de son oncle, Saloth Sar, dans le
18 maquis, en 1963, donc, tout à fait au... et Khieu Samphan est
19 revenu en France (sic) en 1959.

20 Donc, entre 1959 et 1963, Khieu Samphan, Pol Pot, Nuon Chea, Son
21 Sen, tous ces futurs hauts personnages du régime du Kampuchéa
22 démocratique étaient à Phnom Penh. Et le rôle... et, évidemment, la
23 couverture de Saloth Sar, c'était d'être enseignant dans deux
24 lycées privés, comme tout le monde sait.

25 Et c'était lui depuis 62 qui était le secrétaire du Parti

116

1 communiste du Kampuchéa, le parti clandestin. Donc, le Parti
2 avait choisi la voie secrète.

3 La face visible, c'était le Parti Pracheachon, qui est d'ailleurs
4 disparu, je crois, après les deuxième élections du Sangkum.

5 [15.28.17]

6 Alors, je sais par... enfin, j'ai vu, je l'ai écrit dans mon livre,
7 deuxième édition, c'est une... vous m'avez demandé quelles
8 différences il y avait entre la première et la deuxième édition.

9 Entre la première et deuxième édition, j'ai longuement interviewé
10 So Hong. Et il m'a appris qu'à cette époque-là, pendant ces
11 années-là, il a vécu quelques années extrêmement heureuses chez
12 son oncle Saloth Sar et sa tante Khieu Ponnary, qui,
13 malheureusement, ayant eu une opération gynécologique, ne pouvait
14 pas avoir d'enfants.

15 Donc, pour lui, il avait enfin trouvé un foyer où il était très
16 bien accueilli. Saloth Sar l'aidait à faire ses devoirs, ses
17 études (inintelligible) beaucoup mieux.

18 Et on lui demandait, avec sa bicyclette, de porter des messages,
19 en particulier... secrets - évidemment c'était un adolescent, donc,
20 personne ne le remarquait -, en particulier à Khieu Samphan et à
21 Nuon Chea.

22 Q. Et ça, c'est en 53, c'est ce que vous dites?

23 R. Non. Non, 53, Pol Pot revenait de France et Khieu Samphan
24 était en France de 54 à 59 ou quelque chose comme ça. Non, c'est
25 entre 59 et 1963.

117

1 [15.29.40]

2 Q. Est-ce que vous avez des notes de ces entretiens avec Saloth
3 Ban ou des enregistrements que vous pourriez, si nous faisons la
4 demande à la Chambre, nous fournir?

5 R. Oui, j'ai des enregistrements.

6 Me GUISSÉ:

7 D'accord.

8 Je ne sais pas si je dois faire la requête orale maintenant,
9 mais, sur ce point particulier, nous aimerions pouvoir avoir
10 accès à ces entretiens avec... de M. Locard avec M. Saloth Ban.

11 Mme LA JUGE FENZ:

12 Une suggestion, il serait bon, <peut-être à la fin, que les
13 parties voulant déposer une demande pour obtenir des documents
14 supplémentaires en lien avec Locard nous le disent à l'oral
15 toutes à la fois? Est-ce que vous me comprenez? Non, pas> en
16 plein milieu de la déposition, mais tout <le monde en même temps,
17 à un moment donné>.

18 Me GUISSÉ:

19 Il n'y a pas de souci, donc, je le ferai à un moment ultérieur.

20 [15.30.44]

21 Q. Est-ce que vous vous souvenez... vous avez évoqué les trois
22 fantômes et le fait qu'on pensait qu'ils étaient décédés à un
23 moment - donc, quand je parle des trois fantômes, Khieu Samphan,
24 Hu Nim et Hou Youn -, et vous avez indiqué que pendant la
25 période... pendant la période entre... avant le coup d'État de 70,

118

1 que c'était ces trois... ces trois figures qui pouvaient apparaître
2 comme les dirigeants du mouvement clandestin.

3 Ma question est de savoir est-ce que vous vous souvenez, entre 70
4 et 75, s'il y a eu une évolution sur qui pouvait être les
5 personnes à la tête du mouvement clandestin?

6 Et, si oui, quelles sont vos sources?

7 [15.32.05]

8 M. LOCARD:

9 R. Premièrement, je ne suis pas d'accord avec la première partie
10 de votre question.

11 Il n'y a pas eu de coup d'État contre Sihanouk. Il a été renversé
12 le 18 mars 1970 de façon légale par l'Assemblée nationale plus le
13 Conseil supérieur du trône réunis en congrès, on pourrait dire, à
14 une écrasante majorité, et cela en conformité avec le dernier
15 article de la Constitution de 1947 et... dont les derniers articles
16 datent de 1960. Premièrement.

17 Bien évidemment, à ce moment-là... et Sihanouk en particulier ne
18 connaissait pas l'identité et la nature des dirigeants du
19 mouvement révolutionnaire puisque la "révolutionnaire" avait
20 commencé... la révolution violente avait commencé... janvier 1968
21 sous l'impulsion de Nuon Chea dans l'ouest du pays et avril-mai
22 68 sous l'impulsion de Pol Pot, qui était à l'époque à
23 Ratanakiri.

24 Ces personnages étaient totalement inconnus à l'époque, non
25 seulement de Sihanouk, mais du grand public, des journalistes, et

119

1 cetera.

2 Donc, les figures de proue du mouvement étaient ce trio d'hommes
3 politiques admirables, formés en France, docteurs, et qui avaient
4 tous été de bons et de populaires secrétaires d'État.

5 [15.33.54]

6 Q. Est-ce que vos recherches vous ont permis de déterminer si, au
7 niveau des services de renseignement occidentaux de façon
8 générale, si on a pu évoquer l'existence de Pol Pot avant la
9 révélation au monde en 77?

10 Est-ce que vous avez cette information?

11 R. Oui. Alors, Pol Pot était évidemment très connu et très
12 populaire dans le mouvement révolutionnaire, dès, évidemment...

13 Q. Excusez-moi, ma question était de savoir...

14 R. Oui.

15 Q. J'essaye de...

16 R. Des vrais...

17 Q. ... mon temps est compté.

18 R. D'accord.

19 Q. J'essaye d'avoir... je fais des questions précises.

20 R. Oui.

21 Q. Est-ce que vous avez des éléments?

22 Est-ce que c'est quelque chose sur "lequel" vous avez travaillé?

23 Est-ce que, même s'il n'était pas connu à l'extérieur, est-ce que
24 vous savez si les services de renseignement occidentaux
25 connaissaient l'existence de Pol Pot avant 77?

120

1 [15.35.06]

2 R. Je n'en sais rien.

3 Je n'ai travaillé ni pour les services de renseignement français,
4 ni britanniques, ni américains.

5 Q. Quand je vous pose des questions sur les services secrets, je
6 ne soutiens pas que vous en ayez fait partie.

7 Je vous demande simplement si, dans le cadre de vos recherches,
8 vous êtes tombé sur ce point.

9 Je vous dis ça parce que Steve Heder a témoigné à l'audience dans
10 le premier procès, à l'audience du 17 juillet 2013, document

11 E1/225.1.

12 Et lui il était présent avant 75, avant le 17 avril 75, au
13 Cambodge, il était journaliste.

14 Et il indique - c'est un petit peu avant "09.42.12":

15 "Mais, comme je l'ai dit dans un témoignage précédent, il
16 semblait être accepté que les trois fantômes, ce n'était pas les
17 trois leaders au sommet. Deuxièmement, que des gens du type
18 Saloth Sar, Nuon Chea, Ta Mok, Vorn Vet, Koy Thuon, que tous ces
19 gens-là faisaient probablement partie de l'échelon supérieur. Et,
20 de plus en plus, j'ai entendu dire que dans le monde du
21 renseignement américain, à l'ambassade, que les Khmers rouges
22 n'étaient pas sous contrôle vietnamien."

23 Fin de citation.

24 [15.36.42]

25 Donc, ma question est de savoir... vous m'avez répondu en disant

121

1 que vous ne saviez pas ce que les services de renseignement
2 pouvaient savoir avant le 17 avril 75, ce témoignage ressort du
3 premier procès, donc, ma question, très particulière, dans le
4 cadre de la rédaction de "Pourquoi les Khmers rouges?", est-ce
5 que vous avez fait un travail sur les audiences du procès 002/01
6 et sur le jugement qui s'en est issu?

7 Ou est-ce que vous n'avez pas... vous n'êtes pas rentré dans le
8 détail des audiences, à part certaines personnes comme Duch?
9 [15.37.27]

10 R. Oui, effectivement, avant 1975, avant la chute de Phnom Penh,
11 les services américains étaient bien évidemment au courant.

12 Il y a eu le célèbre rapport de Kenneth Quinn, qui est devenu
13 après, je crois, ambassadeur des États-Unis, qui expliquait de
14 manière... en détail, dans les régions contrôlées par les Khmers
15 rouges, que la collectivisation, l'embrigadement, les répressions
16 étaient déjà installés...

17 Q. Excusez-moi.

18 R. ... et ils devaient avoir des informations aussi sur les
19 dirigeants, ça, c'est certain.

20 Q. Excusez-moi, je suis désolée, là, vous revenez en arrière.

21 Je vous ai posé une question sur ce que les services de
22 renseignement occidentaux savaient à l'époque. Vous m'avez
23 répondu que vous ne saviez pas.

24 Je vous ai lu un extrait de la déposition de Heder disant ce
25 qu'il avait... les informations qu'il avait eues.

122

1 Et, après, ma question était autre. Ma question était de savoir
2 si, dans le cadre de votre travail sur "Pourquoi les Khmers
3 rouges?", vous avez particulièrement étudié les audiences du
4 procès 002/01 et le jugement qui s'en est suivi. C'était ça, ma
5 question.

6 Donc, est-ce que vous pouvez vous concentrer sur cette réponse à
7 cette question.

8 [15.38.54]

9 R. Oui, bien sûr, j'ai lu en détail le jugement de 002/01, la
10 première partie du deuxième procès, oui.

11 J'ai suivi en particulier le témoignage de Steven Heder, et... oui,
12 oui, certainement, des personnes étaient informées sur la nature
13 de la direction khmère rouge avant 1975.

14 Mais la population dans son ensemble n'était certainement pas
15 informée et la majorité des journalistes non plus.

16 Q. Un autre point sur lequel je voudrais revenir, dans le cadre
17 de la première édition, donc, édition de 2013 de "Pourquoi les
18 Khmers rouges?", à la page 85... aux pages 85 et 86, vous dites
19 ceci:

20 "On mettait en avant des personnalités respectables et connues
21 comme Khieu Samphan, Hu Nim, Hou Youn ou Thiounn Mumm, diplômés
22 et éduqués à Paris, alors que dans l'ombre c'était Saloth Sar,
23 Nuon Chea et Son Sen qui avaient tous les pouvoirs et prenaient
24 toutes les décisions capitales."

25 Fin de citation.

123

1 [15.40.21]

2 Donc, dans cette première édition, vous dites qu'on mettait en
3 avant Khieu Samphan, entre autres, et, dans l'ombre, vous ne le
4 citez pas.

5 Dans la deuxième édition, E3/10640, le même paragraphe est
6 repris, mais différemment - c'est donc à la page 92, en français:
7 "On mettait en avant des personnalités respectables et connues
8 comme Khieu Samphan, Hu Nim, Hou Youn ou Thiounn Mumm, diplômés
9 et éduqués à Paris, alors que dans l'ombre c'était Saloth Sar,
10 Nuon Chea, Khieu Samphan et Son Sen qui avaient tous les pouvoirs
11 et prenaient toutes les décisions capitales."

12 Fin de citation.

13 Donc, entre la première et la deuxième édition, vous rajoutez
14 "dans l'ombre" Khieu Samphan, et en même temps vous dites qu'il
15 est mis en avant.

16 Est-ce que vous pouvez expliquer cette différence et ce que vous
17 entendez par là?

18 [15.41.50]

19 R. Oui. Là encore, peut-être, entre 2013 et 2016, j'avais
20 longuement interviewé So Hong - Saloth Ban - et également Phy
21 Phuon, possiblement Phy Huon aussi, qui m'a donné beaucoup
22 d'informations sur la guerre civile, ce qui se passait à Stueng
23 Chinit, et surtout comment, graduellement, la direction du
24 mouvement s'est rapprochée de Phnom Penh en suivant le Tonlé Sap
25 et en se rapprochant de plus en plus.

124

1 Et j'ai appris à ce moment-là que, au moment de la prise de Phnom
2 Penh, Khieu Samphan déjà se chargeait de l'intendance puisque ça
3 a été son grand domaine, on le considérait comme responsable de
4 la distribution de tout, c'est lui qui distribuait ou supervisait
5 la distribution des munitions. Donc, ça, ça me paraît quand même
6 un rôle important.

7 Donc, il s'est révélé qu'en fait il avait un rôle plus important
8 que les deux autres des trois fantômes, Hu Nim et Hou Youn.

9 Certainement, Hou Youn n'a jamais pris part aux actions de guerre
10 et aux actions violentes.

11 [15.43.21]

12 Q. Quand vous dites qu'il procédait à la distribution des
13 munitions, vous parlez de Phy Phuon et vous parlez de Saloth Ban,
14 qui, tous les deux, ont témoigné devant cette Chambre et ont été
15 interrogés sur la période, aussi, avant la prise de Phnom Penh,
16 et il y a une audience - là, je ne l'ai pas en tête parce que je
17 rebondis sur ce que vous dites - où Saloth Ban évoque non pas la
18 distribution de munitions, mais l'aide apportée par Khieu
19 Samphan, parce qu'il savait lire et écrire, pour faire une liste,
20 ce qui ne correspond pas exactement à ce que vous dites.

21 Donc, est-ce que vous voulez dire que ce sont des éléments autres
22 que Saloth Ban vous aurait donnés dans le cadre de vos échanges
23 et qui auraient été enregistrés ou est-ce que vous vous fondez
24 sur les audiences que vous avez... auxquelles vous avez eu accès
25 sur le procès 002/01?

125

1 [15.44.19]

2 R. Alors, pour ces deux personnages, bien évidemment, surtout
3 pour Phy Phuon - Phy Phuon qui a une mémoire d'éléphant, une
4 mémoire extraordinaire, il n'a pas été à l'école, donc, il a tout
5 mis... tout, il se rappelle tout, il se rappelle les noms des
6 personnes, des lieux, et c'est précis comme tout -, bon, il est
7 bien évident que moi j'ai lu, j'ai épluché avec soin les minutes
8 de son témoignage.

9 Je vous ai déjà dit que moi je l'ai interviewé sur des mois et
10 des mois, voire des années, parce que j'avais fait "un premier"
11 interview avant, interview qui a duré infiniment plus longtemps
12 qu'au tribunal, donc, j'ai pu recueillir infiniment plus de
13 renseignements.

14 En ce qui concerne Saloth Ban, alors, lui, qui n'est pas
15 (inintelligible), qui a une éducation tout à fait traditionnelle,
16 puisqu'il a été élevé essentiellement à Phnom Penh par trois
17 oncles successivement, qui, eux, étaient pratiquement au sommet
18 de la hiérarchie sociale de Phnom Penh, qui a eu une éducation,
19 disons, plus classique...

20 Q. Excusez-moi. Est-ce que vous pourriez...

21 R. Être bref, aucun problème.

22 Q. ... aller au cœur de votre réponse parce que...

23 R. Oui. Alors...

24 Q. ... ça va être difficile.

25 R. Saloth Ban, ce que je voulais dire, ce à quoi je veux venir,

126

1 c'est que Saloth Ban m'a dit beaucoup plus de choses qu'il n'a
2 dit à la... ici, au tribunal.

3 Il ne cessait de dire qu'il ne se souvenait pas, mais, bon,
4 peut-être la Cour ne l'a cru qu'à moitié, mais en fait c'est vrai
5 qu'il a beaucoup moins de mémoire que Phy Phuon.

6 Donc...

7 [15.45.49]

8 Q. Donc, juste...

9 R. Voilà.

10 Q. Juste une question. Quand vous dites que Khieu Samphan était...
11 avait plus de pouvoir que Hou Youn et Hu Nim pendant cette
12 période-là et qu'il aurait été en charge de ces munitions, qui
13 vous a donné cette information, Saloth Ban ou Phy Phuon?

14 R. Je pense que c'est Phy Phuon. Il était toujours... il montrait
15 qu'il était toujours auprès de ceux qui dirigeaient la guerre
16 civile.

17 Q. Et, ça aussi, ce sont des éléments qui figurent soit dans vos
18 notes, soit dans les enregistrements de Phy Phuon que vous avez?

19 [15.46.31]

20 R. Qui sont dans les enregistrements de Phy Phuon, oui.

21 Q. Et, cette participation à - et je mets entre guillemets - la
22 "distribution des munitions" -, c'est ce qui vous permet de dire
23 que, dans la deuxième édition donc... que "Nuon Chea, Khieu Samphan
24 et Son Sen avaient tous les pouvoirs et prenaient toutes les
25 décisions capitales"?

127

1 C'est là-dessus que vous vous fondez?

2 R. Bien sûr. On était en période de guerre. La victoire était au
3 bout du fusil. Donc, dans ces dernières semaines, entre janvier
4 et avril, Khieu Samphan était là.

5 Ils étaient... on a des photographies d'eux sur des cartes, et Pol
6 Pot tenait à diriger, était vraiment le chef des armées - un peu
7 comme Hitler quand... qui, lui, a lancé ses troupes sur l'URSS.

8 C'était vraiment lui qui donnait ses ordres à ses généraux.

9 [15.47.49]

10 Q. Donc, là, vous me parlez de Pol Pot, et vous parlez de cette...
11 de la présence de Khieu Samphan autour de Pol Pot à ce moment-là,
12 mais qu'est-ce qui vous fait dire qu'il prenait part à toutes les
13 décisions et qu'il n'était pas seulement l'homme mis en avant,
14 mais qu'il était également dans l'ombre - ce qui me paraît être
15 une contradiction par rapport à la première... à la première
16 édition?

17 Est-ce que vous pouvez indiquer quelle est la source de votre
18 information?

19 Et de quelles décisions - "toutes les décisions"... de quelles
20 décisions parlez-vous?

21 R. C'est toujours la même chose.

22 Khieu Samphan dit, affirme, et ses avocats, qu'il était
23 simplement... il assistait. Il était comme une ombre, ou comme un
24 ange gardien, ou je ne sais pas, il était toujours présent à côté
25 de la direction... mais qu'il n'a jamais pris part à aucune des

128

1 décisions.

2 C'est vos conclusions.

3 Moi, permettez-moi d'en avoir une autre, c'est tout.

4 [15.49.12]

5 Q. En fait, je... que ce soit bien clair, vous avez le droit de
6 faire toutes les conclusions que vous voulez faire, mais moi je
7 suis devant un tribunal et j'ai besoin de savoir sur quels
8 éléments vous vous fondez.

9 Et je vais rebondir sur un autre point.

10 Donc, dans la deuxième édition, document E3/10640, vous affirmez...

11 ça, ça fait partie des ajouts par rapport à l'édition de 2013,
12 vous affirmez - ERN en français, et il n'existe qu'en français:
13 01303587... vous dites, à propos de Khieu Samphan toujours:

14 "En tant que secrétaire du Comité permanent du Parti, appelé
15 aussi Office 870, il fut au cœur du pouvoir."

16 Fin de citation.

17 Sur quoi est-ce que vous vous fondez pour dire qu'il était
18 secrétaire du Comité permanent du Parti?

19 [15.50.20]

20 R. Là encore, après les arrestations de Doeun et Pang, il est dit
21 dans... je ne sais pas si c'est chez David Chandler, chez Philip
22 Short, que c'est Khieu Samphan qui aurait joué son rôle.

23 Mais je crois avoir répété et répété je ne sais combien de fois à
24 ce tribunal que les fonctions n'étaient pas... on n'était pas dans
25 un régime normal. C'était un régime d'exception, un communisme de

129

1 guerre.

2 Les gens n'avaient pas de contrat de travail, pas de salaire, pas
3 d'attributions écrites noir et blanc sur le papier. Donc, vous ne
4 pouvez jamais rien prouver de savoir où ils étaient dans la
5 hiérarchie et quelles étaient, de manière très, très précise,
6 leurs fonctions.

7 On sait un certain nombre sur... que Khieu Samphan était
8 responsable plutôt de l'économie, et cetera.

9 Bon. Mais, moi, je me base simplement sur le fait qu'il était
10 présent à K-3 pendant tout le régime.

11 [15.51.32]

12 Q. D'accord.

13 Donc, ça, c'est votre explication pour dire qu'il était
14 secrétaire de 870.

15 Vous avez indiqué que vous aviez lu attentivement le jugement et
16 que vous aviez suivi les débats. On est d'accord que, lorsqu'on
17 fait des recherches, les recherches évoluent, et qu'il y a... à un
18 instant "T", vous avez telle information et qu'au fur et à mesure
19 vous avez d'autres informations.

20 Vous avez également confirmé que dans le cadre de vos recherches,
21 essentiellement, vous n'avez pas vraiment mis le nez dans tous
22 les documents, notamment télégrammes ou comités... ou
23 procès-verbaux de réunions du Comité permanent, et cetera.

24 Donc, est-ce que vous convenez avec moi que les conclusions que
25 vous faites sont sur des éléments que vous n'avez pas forcément

130

1 lus et que vous n'avez pas forcément étudiés avec attention?

2 [15.52.34]

3 R. Alors, tous les documents que vous mentionnez, là, moi, je n'y
4 avais pas accès, premièrement.

5 Deuxièmement, je n'ai pas fait des recherches originales sur
6 tout, je me suis servi du travail des autres.

7 Et, quand je dis que Khieu Samphan était secrétaire du Politburo
8 - j'aime mieux l'appeler "Politburo", comme on fait dans tous les
9 pays communistes -, je l'ai lu.

10 Et c'est tout. Mais moi je n'ai aucune information nouvelle à
11 donner là-dessus.

12 Q. D'accord. Donc, je vous dis ça parce que - et, ça, je le dis
13 simplement à l'attention de la Chambre et des parties et vous -,
14 au paragraphe 399 du jugement, la Chambre est arrivée peut-être à
15 des conclusions qui sont différentes et qui ont évolué par
16 rapport aux autres éléments, donc, je tenais à attirer votre
17 attention sur ce point.

18 Toujours dans la deuxième édition, vous évoquez - donc, à l'ERN
19 que je viens de citer: 0103580 (sic) -, vous parlez du pouvoir
20 comme étant une hydre, une hydre à deux têtes, et... alors que dans
21 la première édition, dans ce paragraphe "hydre à deux têtes",
22 vous ne parliez que de Nuon Chea et Pol Pot, là, dans cette
23 deuxième édition, vous glissez Khieu Samphan, sachant que dans la
24 première édition également c'est sous le paragraphe "seconds
25 couteaux" que vous évoquiez Khieu Samphan, et que là il est

131

1 remonté dans la deuxième édition dans "l'hydre à deux têtes", ce
2 qui voudrait dire que ce serait plutôt une hydre à trois têtes,
3 et non pas à deux têtes, si on veut rester dans la logique.

4 Ma question est donc la suivante, est-ce que c'est le jugement
5 dans le procès 002/01 qui vous a fait changer la configuration de
6 cet ouvrage et qui vous a fait passer Khieu Samphan de second
7 couteau à membre d'une hydre à deux têtes, dont on ne sait pas
8 très bien quelle tête il serait?

9 Est-ce que vous pouvez préciser ça à la Chambre?

10 [15.55.01]

11 R. Je ne crois pas avoir écrit que deux têtes, ça... une hydre à
12 deux têtes avait trois têtes, ça serait assez absurde.

13 Par contre, à travers le témoignage de Phy Phoun en particulier,
14 à travers le témoignage de Ong Thong Hoeung, à travers le
15 témoignage de Long Visalo rapporté par Philip Short, il apparaît
16 que, au niveau des grandes séances de rééducation ou les congrès
17 du Parti, l'orateur phare, et de loin, c'était Pol Pot, comme
18 tout le monde le sait. Il fascinait son auditoire.

19 Et, sur des périodes de plusieurs jours, il pouvait s'adresser à
20 son auditoire avec des interruptions un peu... fonctionnant un peu
21 comme cette... comme ce tribunal.

22 Après, en deuxième partie... alors, les gens étaient fascinés. Il
23 parlait toujours avec le sourire, et il savait faire une petite
24 plaisanterie ou "détendre la tension".

25 Après, il y avait, bon, Nuon Chea qui parlait. Alors, Nuon Chea,

132

1 comme vous le savez et comme vous l'avez constaté à ce tribunal,
2 était... avait une voix plus tonitruante, plus austère, et
3 certainement il n'utilisait pas ni l'humour ni l'ironie.

4 [15.56.32]

5 Q. Excusez-moi. Excusez-moi.

6 R. Donc, il était...

7 Q. Un instant.

8 R. Je termine.

9 Q. Je suis désolée de vous interrompre, mais, là, il est 4 heures
10 moins 5, et il va me rester simplement une demi-heure pour
11 terminer mon interrogatoire demain.

12 R. D'accord.

13 Q. Donc, je vous demande des réponses brèves.

14 Vous avez cité parmi les gens qui seraient à l'origine de cette
15 nouvelle configuration et du fait que Khieu Samphan passerait de
16 "second couteaux" à la partie "hydre à deux têtes".

17 Vous avez cité Ong Thong Hoeung, qui a également témoigné devant
18 cette Chambre.

19 Et je voudrais vous renvoyer à son témoignage du 14 août 2012,
20 document E1/107.1, donc, 14 août 2012.

21 Et c'est entre "14.33.22" et "14.34.12".

22 Et il évoque - c'est la seule fois d'ailleurs où on a évoqué une
23 intervention de Khieu Samphan devant les intellectuels... enfin,
24 une présence devant les intellectuels... et voilà ce que dit Ong
25 Thong:

133

1 [15.57.38]

2 "Non, mon nom ne figurait pas dans la liste de ceux qui avaient
3 été sélectionnés pour écouter son discours, mais mon ami oui. Et
4 il a dit que Khieu Samphan y était venu avec d'autres et qu'il
5 n'avait pas été accueilli comme un dignitaire ou on n'avait pas
6 réservé de fauteuil pour lui. Donc, ceux qui revenaient de
7 l'étranger se posaient des questions, parce qu'il était chef de
8 l'État. Alors, comment ça se faisait que personne n'était venu
9 lui souhaiter la bienvenue? Donc, les participants à la réunion
10 se posaient des questions, et c'est cela que j'exprime dans ce
11 passage."

12 Et on poursuit parce qu'il... Ong Thong a écrit un livre, et, dans
13 cet ouvrage, il écrit ceci - et donc, là, c'est la suite de
14 l'interrogatoire, donc, un petit peu avant "14.37.10" -, voilà ce
15 qu'il dit:

16 [15.58.40]

17 "À l'évidence, Khieu Samphan, dont l'influence a pesé lourd dans
18 leurs engagements politiques, n'était qu'un homme de paille, une
19 marionnette dans les mains de Pol Pot."

20 Fin de sa citation, de la citation de son ouvrage.

21 Et la question qui lui est posée est la suivante - donc, à Ong
22 Thong Hoeung:

23 "Est-ce des propos qui vous ont été rapportés par les personnes
24 qui ont assisté à ce fameux discours à l'ouverture de l'Institut
25 technique?"

134

1 Réponse:

2 "Oui, c'est exact."

3 Fin de citation.

4 Donc, là, ce témoignage que Ong Thong Hoeung a apporté à la
5 Chambre sous serment ne correspond pas à ce que vous indiquez en
6 disant qu'il était un grand orateur et qu'il était, presque,
7 après Pol Pot, le plus grand orateur.

8 Est-ce que vous avez des sources différentes?

9 Et est-ce que, là encore, vous avez des enregistrements ou des
10 notes relatives à des entretiens avec Ong Thong Hoeung que vous
11 auriez eus à ce sujet?

12 [15.59.54]

13 R. En effet, je connais extrêmement bien Ong Thong Hoeung. C'est
14 Steve Heder qui m'a donné son témoignage, dactylographié et non
15 terminé, à Londres.

16 J'ai été passionné par ce témoignage, c'était... il levait un voile
17 sur une partie très importante du Kampuchéa démocratique, et je
18 l'ai invité à terminer son ouvrage, qu'il avait fait à
19 destination de ses enfants.

20 Donc, il l'a terminé. Et c'est moi qui... Chastel (inintelligible)...
21 c'est moi qui ai trouvé un éditeur.

22 Alors, j'aurais... j'ai encore (inintelligible) livres, j'aurais un
23 autre passage de "J'ai cru aux Khmers rouges" à citer où il nous
24 disait que lui-même avait assisté à... tout à fait au début de son
25 arrivée au Cambodge, à une session d'étude de Khieu Samphan dans

135

1 "lequel" il expliquait qu'il fallait que tous ces gens qui
2 revenaient de l'étranger, que vous appelez "intellectuels"...
3 c'était des diplomates, c'était des étudiants en stage, c'était
4 des militaires en stage aussi aux États-Unis, et cetera, et
5 cetera, bon, ces "returnees", on dit en anglais, ceux qui
6 rentraient chez eux, il fallait que non seulement ils renoncent à
7 tous leurs biens matériels et confort matériel, mais il fallait
8 qu'ils renoncent aussi à leur famille et à... finalement à
9 eux-mêmes.

10 [16.01.21]

11 Alors, dans le... et je n'ai pas non plus apporté le livre de
12 Philip Short, dans le livre de Philip Short, un certain Long
13 Visalo, qui a d'ailleurs eu des fonctions dans le régime actuel,
14 qui doit toujours être vivant, alors, beaucoup plus... beaucoup
15 plus loquace sur le discours de Khieu Samphan, où on vous dit... il
16 vous dit:

17 "Vous devez renoncer à votre personnalité et remettre votre
18 personnalité totalement entre les mains de l'Angkar."

19 En gros, c'est le message qui est donné par Khieu Samphan au
20 cours de toute cette période.

21 Je vous signalerai que, en août 1976, à la cinquième conférence
22 des pays non-alignés, à Colombo, c'est Khieu Samphan qui a
23 représenté le pays, où il a défendu de la manière la plus
24 virulente les bienfaits du pays et de ce communisme de guerre
25 qu'on a évoqué. Voilà. Donc, à ce moment-là, il s'est trouvé le

136

1 porte-parole... ce n'était pas Ieng Sary, c'était lui, chef de
2 l'État... oui, c'est ça, oui, chef de l'État, en août 1976, qui a
3 représenté le Kampuchéa démocratique à la conférence de Colombo.
4 [16.02.40]

5 Q. Sur ce dernier point, Monsieur le Président, et je sais que
6 nous arrivons à terme, simplement, vous parlez de discours
7 publics de Khieu Samphan que nous avons versés au dossier et qui
8 ont été déjà discutés devant cette Chambre, donc, il n'y a rien,
9 extrêmement rien de nouveau.
10 Ma question, c'est de savoir, c'est sur la base de tous ces
11 éléments-là, de son rôle à l'extérieur, de représentation du
12 Kampuchéa démocratique, c'est tout ça qui vous fait arriver à ces
13 conclusions?

14 Et nous sommes d'accord que ce ne sont pas des éléments que vous
15 avez vous-même étudiés dans le cadre des pièces et documents du
16 Kampuchéa démocratique qui vous font aboutir à ces conclusions?
17 [16.03.28]

18 R. Non, c'est d'autres... je me sers du travail d'autres, en
19 particulier du travail de Raoul Jennar, qui a écrit tout un livre
20 sur Khieu Samphan dans lequel il est extrêmement sévère et qui
21 explique avec force, documents à l'appui, combien Khieu Samphan
22 était impliqué dans la direction du Kampuchéa démocratique.

23 Me GUISSÉ:

24 Monsieur le Président, faute de temps, je m'arrête ici et je
25 terminerai demain matin, avec votre autorisation.

137

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Maître.

3 Le moment est opportun pour nous de lever l'audience, pour
4 reprendre les débats demain, 2 août 2016, à partir de 9 heures.

5 Demain, la Chambre continuera d'entendre la déposition du témoin
6 Henri Locard et commencera d'entendre la déposition du témoin
7 2-TCW-976.

8 Monsieur Henri Locard, votre déposition en qualité de témoin
9 n'est pas encore achevée. La Chambre vous invite à revenir demain
10 poursuivre cette déposition.

11 Huissier d'audience, veuillez, en collaboration avec l'Unité
12 d'appui aux témoins et aux experts, prendre des mesures pour
13 raccompagner le témoin à son lieu d'hébergement, et veuillez le
14 ramener demain dans le prétoire.

15 Agents de sécurité, veuillez conduire les deux accusés, Nuon Chea
16 et Khieu Samphan, au centre de détention et ramenez-les demain
17 pour la reprise des débats avant 9 heures.

18 L'audience est levée.

19 (Levée de l'audience: 16h05)

20

21

22

23

24

25